

T 2137 - 674 - 10 00 F  
3792137010003 06740  
hebdo

le monde  
**Libertaire**

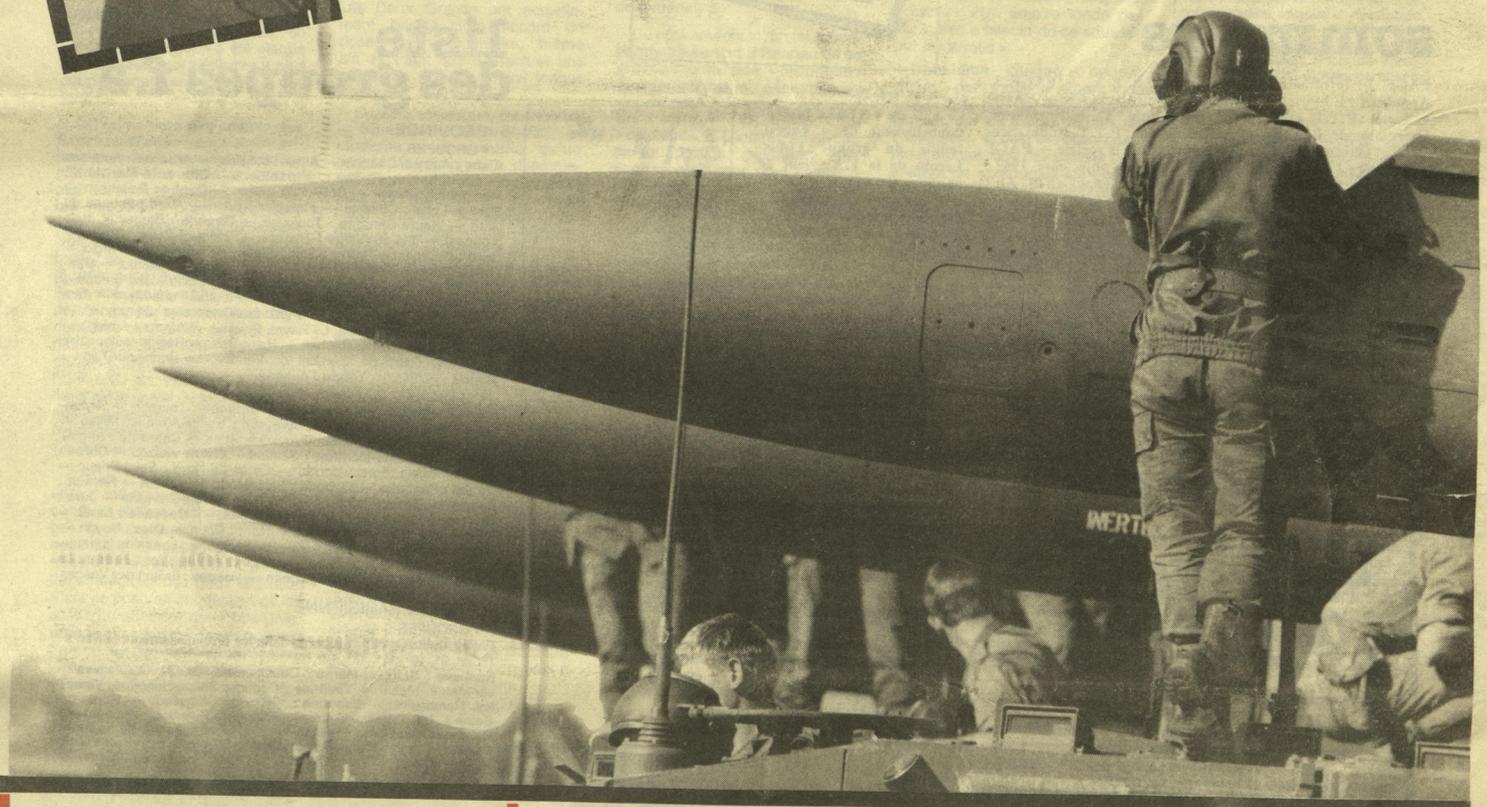


ISSN 0026-9433

Organe de la **FÉDÉRATION ANARCHISTE** adhérente à l'I.F.A. N°674 JEUDI 24 SEPTEMBRE 1987 10,00 F

**EST-OUEST**

# N'APPUYEZ PAS SUR LA DÉTENTE !



### P.T.T

Le projet de loi,  
la déréglementation...  
Prêts pour la lutte ?

PAGE 4

### INSOUMIS

Interdiction professionnelle  
à l'Education nationale  
pour les objecteurs.

PAGE 5

### TURQUIE

Démocratie musclée  
et prisons. Rien de  
nouveau à Istanbul.

PAGE 8

F°P. 2520

# communiqués éditions

• **BORDEAUX**  
Suite à l'arrivée de militants non-étudiants au groupe Pépín-Cadavre, celui-ci prend désormais le nom de groupe Emma-Goldman. Permanences du groupe : tous les mardis, de 19 h à 20 h, au 7, rue du Muguet, Bordeaux (tél : [16] 56.81.01.91).

• **LILLE**  
Le groupe Benoît-Broutchoux signale que les émissions de « La voix sans maître » recommenceront le vendredi, de 21 h à 23 h, sur Radio-Campus (99.6 MHz). D'autre part, le groupe assure des ventes du « Monde libertaire » le dimanche, de 11 h à 12 h, sur le marché de Wazennes (à l'angle de la rue Racine), et le mercredi, de 12 h 30 à 13 h 30, à l'Université de Lille III (Pont-de-Bois).

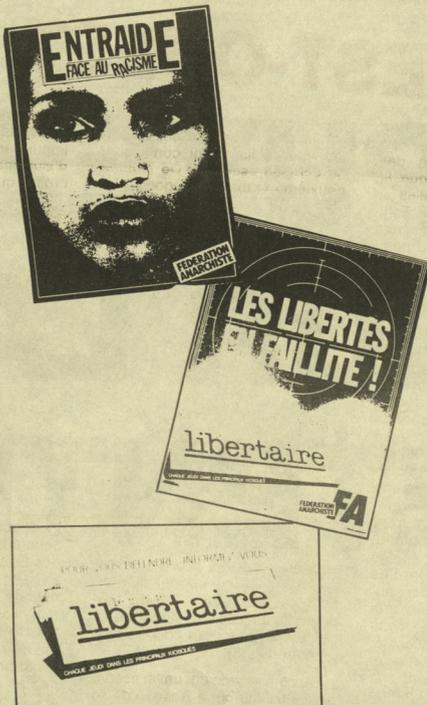
• **PARIS**  
Je suis à la recherche de gravures, ou de dessins, sur les célébrités et les grands combats anarchistes : Reclus ; Pelloutier ; Stirner ; Kropotkine ; Malatesta ; Voline ; la Commune de Paris ; l'Espagne (1936) ; le Premier Mai ; l'antiracisme ; l'antimilitarisme ; l'anti-électoratisme ; etc. (liste non-exhaustive). Adressez-les à : Fred, c/o librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

• **DIJON**  
Le groupe de Dijon assurera ses permanences à son local : « La Mistoufle », 61, rue Jeannin, Dijon (à partir du samedi 17 octobre), ouverture le mardi de 18 h à 20 h, et le samedi de 15 h à 18 h (dépôt de livres, brochures et journaux anarchistes). D'autre part, le groupe de Dijon reprend ses émissions sur « Radio Dijon Campus » (100.4 MHz) : « A Boulets noirs, la voix sans maître », tous les vendredis de 20 h à 21 h.

• **SEVRAN-BONDY**  
Le groupe de Sevrans-Bondy de la F.A. organise le samedi 10 octobre, à 20 h 30, une réunion-débat sur le thème : « Anarchisme et antimilitarisme ». Adresse : Centre A.L.P.H.A., 3, allée des Pensées, Bondy (93).

• **LILLE**  
Le groupe Benoît-Broutchoux vous invite à l'inauguration du Centre culturel libertaire, samedi 10 octobre, entre 15 h et 19 h. Rendez-vous à Lille, 1-2, rue Denis-du Péage, métro Fives (buvette et buffet froid... gratuits !).

• **AUTOCOLLANTS**  
La commission propagande édite trois autocollants :  
« Les libérés en faillite », 1 F pièce et 20 F les 50 exemplaires ;  
« Entraide face au racisme », 1 F pièce et 20 F les 50 exemplaires ;  
« Pour vous défendre informez-vous », 1 F pièce et 15 F les 50 exemplaires.



# éditions

• **ENVELOPPES**  
Fred vient d'éditer une nouvelle enveloppe autocollante (blanche, de format 162x113) sur Pierre-Joseph Proudhon. Cette dernière, ainsi que les deux précédentes, sont disponibles à la librairie du Monde libertaire, au prix de : 1,50 F l'unité ; 1,20 F à partir de 10 exemplaires ; 1,00 F à partir de 50 exemplaires ; et de 0,80 F à partir de 100 exemplaires.



« La propriété, c'est le vol... »  
Pierre-Joseph Proudhon.

• **BROCHURE**  
Le groupe Kropotkine d'Argenteuil vient d'éditer une brochure intitulée : « D.O.M.-T.O.M., les dernières colonies françaises : Kanaky-Polynésie ». Celle-ci est disponible à la librairie du Monde libertaire, aux prix de 20 F.

### CASSETTE



Les éditions « Partage Noir », du groupe Flores-Magón (Paris XII<sup>e</sup>), viennent de sortir une nouvelle cassette : « Carrare 1968 ». Celle-ci possède une valeur historique, ce fut le premier congrès de l'Internationale des fédérations anarchistes (I.F.A.). Un document d'archives, où les intervenants — venus des quatre coins du monde — sont nombreux et présentent des situations locales variées. Disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 45 F (90 minutes).

# sommaire

PAGE 2 : Information des groupes de la F.A. — PAGE 3, Argument : Editorial, Désarmement et Cie — PAGE 4, Social : P.T.T. privé ? Prêts pour la lutte ? Déréglementation internationale, En bref — PAGE 5, Social : P.T.T. (suite), Scolarité et élitisme républicain, Les boueux de la sociale — PAGE 6, Société : L'Education nationale chasse les objecteurs, 1987 : l'année des sans-abris — PAGE 7, Société : Kanaky an 01, Ah ! les braves gens, Justice à la française — PAGE 8, Dans le monde : Turquie : démocratie musclée, Prisons — PAGE 9, Informations internationales : Afrique du Sud : rétrospectives de la lutte des travailleurs sud-africains, Etats-Unis : le mouvement anarchiste — PAGE 10, Archives : Benoît Broutchoux : un sacré personnage ! — PAGE 11, Expressions : Programmes de Radio-Libertaire, Le sport sur Radio-Libertaire, Culture : « La Grappe », La nouvelle grille de Radio-Libertaire — PAGE 12, Social : Comment démobiliser des syndicalistes, ou le passage de militants du S.G.E.N. à la C.N.T.F.

• « **VIVRE** »  
Le n° 2 de « Vivre » (exceptionnellement de 4 pages), feuille du groupe Louis-Lecoq de la F.A. vient de paraître. On peut se le procurer contre une enveloppe timbrée à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.



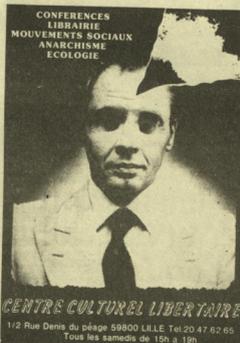
### « CONTRE VENTS ET MARÉES »



« Contre Vents et marées » n° 4, édité par le groupe F.A. et le Collectif anarchiste de Bourgoin-Jallieu, vient de paraître. Vous pouvez le commander à « Contre-Courants », La Ladrrière, Saint-Alban-de-Roche, 38300 Bourgoin-Jallieu, au prix de 2 F et de 50 F l'abonnement.

### AFFICHE

Affiche format 34x45, trois couleurs, éditée sur papier glacé par le groupe Benoît-Broutchoux. Prix 12 F, plus les frais de port.



### PROVINCE

• **GROUPES**  
Aisne : Anizy-le-Château — Aller : Moulins — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-Rhône : Marseille — Charente-Maritime : Marennnes/Rochefort — Côte-d'Or : Dijon — Doubs : Besançon — Eure-et-Loire : Chartres — Finistère : Brest — Gard : Groupe du Gard — Haute-Garonne : Toulouse — Gironde : Bordeaux (trois groupes) — Ile-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Isère : Bourgoin — Loire : Saint-Etienne — Loir-et-Cher : Montargis — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers, Saumur — Manche : Cherbourg — Moselle : Metz — Nord : Lille (deux groupes), Dunkerque — Oise : Beauvais — Orne : Flers/La Ferté-Macé — Pas-de-Calais : Boulogne, Lens — Pyrénées-Orientales : Perpignan — Seine-Maritime : Dieppe, Le Havre, Rouen — Somme : Amiens — Tarn-et-Garonne : Montauban — Var : Groupe Région-toulonnaise — Vendée : Groupe libertaire de Vendée, La Roche-sur-Yon — Vienne : Poitiers — Yonne : Auxerre.

• **LIAISONS**  
Alpes-Maritimes : Nice, Grasse — Ardèche : Tournon — Ardenes : Charleville-Mézières — Aveyron : Sainte-Affrique, Millau — Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence, Aries — Charente : Angoulême — Charente-Maritime : Saintes — Cher : Vierzon — Corse : Ajaccio, Bastia, Porto Vecchio — Côtes-du-Nord : Saint-Brieuc — Doubs : Pontarlier — Gironde : Saint-Médard-en-Jalles — Hérault : Béziers — Ile-et-Vilaine : Saint-Malo — Isère : Grenoble — Jura : Roche-lez-Beaupré — Loir-et-Cher : Blois — Oise : Noyon — Morbihan : liaison du Morbihan — Nord : Douai — Oise : Noyon — Bas-Rhin : liaison du Bas-Rhin — Haute-Saône : liaison de la Haute-Saône — Savoie : Chambéry — Tarn : Albi — Var : Hyères, La Seyne-sur-Mer, Carcès, Draguignan — Vosges : liaison des Vosges.

### RÉGION PARISIENNE

• **GROUPES**  
Paris : quinze groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1<sup>er</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>.  
Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommiers, Chelles/Gagny/Neuilly-sur-Marne, Melun — Yvelines : Conflans-Sainte-Honorine, Versailles, Rambouillet — Essonne : Vallée de Chevreuse — Hauts-de-Seine : La Défense/Courbevoie/Nanterre/Puteaux, Villeneuve-la-Garenne/Saint-Ouen, Fresnes/Antony, Montrouge — Seine-Saint-Denis : Bobigny/Pantin/Aubervilliers, Sevran/Bondy — Val-de-Marne : Créteil — Val-d'Oise : Argenteuil/Colombes, Sarcelles.

LISEZ LE « MONDE LIBERTAIRE »  
ABONNEZ-VOUS, SOUTENEZ-LE !

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi, de 14 h 30 à 18 h,  
145, rue Amelot, 75011 Paris (M<sup>o</sup> République)  
Tél : (16.1) 48.05.34.08

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11<sup>e</sup>  
Directeur de publication : Maurice Joyeux  
Commission paritaire n°55 635  
Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19<sup>e</sup>  
Dépôt légal 44 149 — 1<sup>er</sup> trimestre 1977  
Routage 205 — Publi Routage  
Diffusion SAEM Transport Presse

**Abonnez vous !**

**LE MONDE LIBERTAIRE**  
Rédaction-Administration  
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois, 13 n°	85 F	155 F	120 F
6 mois, 25 n°	155 F	290 F	230 F
1 an, 50 n°	300 F	570 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

**BULLETIN D'ABONNEMENT**  
à retourner au 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....  
N°..... Rue.....  
Code postal..... Ville.....  
A partir du n°.....(inclus) Pays.....

Abonnement  Réabonnement  Abonnement de soutien   
Chèque postal  Chèque bancaire  Mandat-lettre

Règlement à joindre au bulletin  
Pour tout changement d'adresse,  
joindre la dernière bande et 4 F en timbres poste

EUROMISSILES

N'appuyez pas sur la détente !

APRÈS les entretiens Shultz-Chevardnadze, les principaux obstacles concernant un accord de désarmement américain-soviétique, portant sur la suppression des Euromissiles (I.R.B.M., de 1 000 à 5 500 km de portée) (1), sont en voie de règlement. La principale difficulté antérieure, le sort des Pershing 1-A (lanceurs ouest-allemands équipés d'ogives américaines), a été levée par le chancelier Kohl lorsque celui-ci a annoncé sa volonté de s'en passer. Essentiellement, il reste à savoir ce que vont devenir ces missiles : être détruits (volonté des Soviétiques) ou simplement rapatriés aux Etats-Unis. L'autre difficulté pourrait surgir d'un désaccord sur les mesures de vérification du désarmement (puisque l'arsenal soviétique est bien plus important et que ce pays a toujours refusé les moyens de mener des vérifications réellement libres et directes).

Mais ces problèmes devraient à court terme être résolus par l'abandon de la prétention soviétique jugée exorbitante et par la garantie (ou prétendue telle) de mesures de vérification « les plus sévères » de toute l'histoire du désarmement (déclaration de Reagan). Cet accord débouche par conséquent sur l'option « double zéro ». En effet, on se rappelle que les dirigeants de l'U.R.S.S. avaient, avec éclat, proposé de supprimer les missiles équipés de têtes nucléaires stationnés en Europe, puis l'option a été élargie aux missiles intermédiaires à plus courte portée (entre 500 et 1 000 km).

Si l'on ne tient pas compte des forces nucléaires françaises et britanniques (qui risquent cependant d'être abordées dans un avenir plus ou moins proche), l'équilibre nucléaire pourra être ainsi fortement modifié. Actuellement (voir schéma), il repose sur trois types de missiles : stratégiques (portée supérieure à 5 500 km), Euro missiles et missiles à courte portée. La suppression des deux dernières catégories ne peut conduire qu'à une dénucléarisation partielle de l'Europe, mettant l'U.R.S.S. en position de force dans cette partie du monde (supériorité écrasante des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie sur celles de l'O.T.A.N.).

Cette dénucléarisation américano-soviétique de l'Europe conduira obligatoirement à envisager la suppression des forces nucléaires françaises et britanniques, laissant ainsi intact le potentiel stratégique des Deux Grands. Alors se poserait la question de la solidarité effective des Etats-Unis en cas d'agression soviétique en Europe. Ce danger a été perçu par les dirigeants européens, et entre autres français, qui se sont très tôt interrogés sur les véritables intentions des deux protagonistes. En

effet, pourquoi ceux-ci n'envisagent-ils pas une négociation sérieuse sur la réduction de leurs arsenaux stratégiques nucléaires ?

Ces deux pays possèdent chacun près de 12 000 têtes nucléaires de ce type et une réduction même de moitié démontrerait une volonté réelle d'engager un processus de désarmement général (alors que la suppression des Euromissiles n'entraînera que la suppression de 500 missiles à l'Ouest et d'environ 2 000 à l'Est). Sans verser dans un « nationalisme » européen (2), on ne peut que s'inquiéter de l'existence d'une Europe totalement dénucléarisée, ballottée entre les arsenaux stratégiques des deux impérialismes mondiaux. Quel sort serait alors réservé aux pays européens : totalement dépendant des Etats-Unis, qui les considéreraient comme une chasse gardée à l'image des pays de l'Amérique centrale, et/ou terrain privilégié d'un conflit entre l'Est et l'Ouest.

Pourtant c'est vers une évolution de ce genre que l'Europe semble s'orienter (incapable avant longtemps de constituer un front uni, disposant d'un potentiel nucléaire propre). Les seules résistances gouvernementales françaises et britanniques ne sauraient soutenir longtemps une pression tant nationale, de l'opinion publique, qu'internationale. Les Deux Grands ont actuellement besoin d'un accord de désarmement nucléaire, même s'il ne s'agit que d'effectuer une pause de plus ou moins longue durée.

Du côté soviétique, Gorbatchev — homme intelligent et moderne — a compris qu'un accord international de désarmement quel qu'il soit pouvait bloquer le programme américain I.D.S. (« guerre des étoiles »). En effet, on conçoit mal la continuation d'un tel programme (sans préparation idéologique) dans une démocratie occidentale en période de détente. L'I.D.S., même si l'aboutissement définitif des recherches demeurerait hypothétique, aurait sans doute permis des retombées partielles renforçant la suprématie technique des Etats-Unis. Or, les pays de l'Est n'ont pas les capitaux nécessaires pour concurrencer cette recherche, du moins sans risquer de mettre en péril leur économie (3). Ainsi, une pause leur permettra de s'axer sur un développement économique et des techniques de pointe, afin de tenter de rattraper le retard accumulé depuis des années (entre autres en informatique). Gorbatchev a compris que la puissance d'une nation, même au niveau militaire, ne s'estime pas uniquement au nombre de missiles ou de régiments conventionnels alignés sur le terrain.

Par ailleurs, l'intérêt d'un accord de désarmement portant

sur les Euromissiles est également strictement stratégique car il permet de supprimer une menace nucléaire pouvant atteindre directement l'U.R.S.S., tout en étant assuré d'une supériorité écrasante des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie (4). Par ailleurs, dans la conception de réponse graduée en situation de conflit, ce sont les missiles de portée intermédiaire qui constituent un échelon essentiel. De plus, la deuxième étape des négociations

international, chaque protagoniste gardant des cartes dans la manche : I.D.S. pour les Américains et forces conventionnelles, chimiques et bactériologiques, pour les Soviétiques. Dans ces calculs, nulle trace d'angélisme ou de préoccupations humanitaires et pacifistes.

La plus grave erreur que nous pourrions commettre, spectateurs impuissants, serait de nous nourrir d'illusions. La première porterait à croire qu'un véritable désarme-

l'Etat ! Il sera imposé par les peuples ayant une conscience claire de l'avenir et sachant ne pas reproduire les erreurs du passé, ou il ne sera pas. Alors, et ces négociations de paix ? Une paix... très armée, en quelque sorte !

Georges HOST

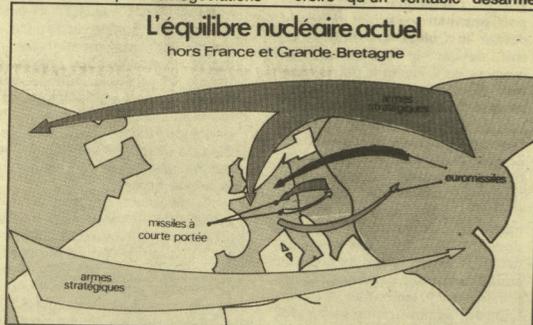
(1) En ce qui concerne l'historique des négociations depuis les années soixante-dix et les caractéristiques des différents matériels nucléaires, on peut se reporter aux articles parus dans les « Monde libertaire » n° 662 et 663, de mai 1987.

(2) Il n'est pas question, bien entendu, de dire que « mourir pour la cause européenne est le sort le plus beau » (paraphrasant ainsi Rouget de Lisle). Si l'Europe offre certains aspects positifs, il ne s'agit pas pour les anarchistes de défendre... le capitalisme européen ou les Etats qui la compose. Seule la défense ou la conquête d'une révolution sociale peut nous conduire à participer à un conflit. Lorsque qu'il s'agit simplement de luttes entre Etats, nationalismes ou impérialismes, qu'on ne compte pas sur nous pour prendre la défense de l'un contre l'autre.

(3) L'Union soviétique consacrait, selon des sources occidentales, de 15 à 17% de son produit national brut à la défense.

(4) Pour exemples le rapport est, pour l'O.T.A.N., de 1 contre 1,82 en ce qui concerne les effectifs militaires totaux, de 1 contre 3,55 pour les chars de combat, 1 contre 2,44 pour les avions de combat, et 1 contre 3,53 pour les hélicoptères (« Projet de loi de programmation militaire », Assemblée nationale, 1987).

(5) Missiles portables (type sol-air à très courte portée) : Pacte de Varsovie, 17 750 unités, et Alliance atlantique : 180 000.



peut conduire à une suppression des missiles (portables ou non) de courte portée, qui constituent le seul point de supériorité des forces de l'O.T.A.N. (avec, bien entendu, de meilleures performances techniques pour chaque type de matériel) (5).

Du côté américain, un tel accord permettra surtout à Reagan de se prévaloir d'un acte « historique » et international de désarmement qui ne peut que mettre son nom en valeur (Reagan, la « colombe »). L'intérêt, au niveau de la politique intérieure, est énorme pour celui dont l'étoile a bien terni depuis les affaires de l'Irangate et de l'aide aux contras.

D'un point de vue strictement stratégique, par ailleurs, ce désarmement limité permet de supprimer l'avantage soviétique en ce qui concerne les missiles intermédiaires, sans nuire à la propre sécurité des Etats-Unis (les missiles intercontinentaux n'étant pas inclus dans l'accord). Cependant, le Pentagone et certains responsables de l'O.T.A.N. « tiquent » car, face aux forces du Pacte de Varsovie, celles de l'Occident représentent peu de chose sans l'appui des missiles nucléaires. Un officier supérieur américain a même déjà proposé de remplacer ceux-ci par des bombardiers B-52 munis de charges nucléaires, ce qui constituerait un retour à la case départ. Au niveau politique, peut-on penser qu'à long terme l'existence d'une Europe dénucléarisée et totalement sous dépendance américaine ne peut que séduire les dirigeants des Etats-Unis ?

Comme on peut le constater, les intérêts sont trop convergents pour ne pas conduire à un accord

ment peut naître, à l'occasion d'un accord international, de la volonté des Etats. Tout Etat repose sur la force et la violence, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ses frontières. Qu'on n'oublie jamais la phrase de Montesquieu toujours actuelle : « Un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes ».

Deuxième illusion : penser qu'un « petit » désarmement vaut mieux que pas de désarmement du tout, car les traités de paix ne constituent, et cela est historiquement montré, que des pauses permettant de contourner les obstacles afin de mieux continuer la course aux armements. Le problème essentiel n'est pas le désarmement, mais la mise à bas des structures autoritaires et l'édification d'une société égalitaire. Les pacifistes qui n'ont pas cette vision sociale globale ne peuvent que participer objectivement, en étant manipulés ou non, à la confrontation Est-Ouest.

Un pacifisme conséquent ne peut se concevoir que contre

NOTE A NOS LECTEURS

La photocomposition, la mise en page, la correction du « Monde libertaire » ne seraient pas possibles sans efforts militants. A ces difficultés se sont ajoutés, cette semaine, des annués techniques au niveau de la frappe des articles. Vous voudrez bien nous le pardonner !

Le Comité de rédaction

Editorial

C'EST un détail aussi, mais pour l'instant sans réelle importance, mais on commence à entr'apercevoir discrètement que la machine électorale commence à chauffer. Ici un championnat de France de labour, là l'inauguration du buste du bienfaiteur communal dont le charisme n'a jamais dépassé les limites du canton, un petit coup de blanc, un petit four, une photo dans le journal et deux ou trois mots dans le poste, histoire de dire que ça commence à peine et qu'on est déjà bassinés.

Rien de neuf. Ni à l'Ouest ni à l'Est. Quand c'est fini chez nous, c'est reparti ailleurs. Et le monde finit quand même par tourner grâce à la force d'inertie de l'indifférence. Il n'est pas nécessaire d'imaginer de nouvelles techniques de communication tant les procédés sont rodés depuis que la démocratie, cette sacrée farceuse, nous prend par la main pour traverser la rue. Et même en votant avec un zappeur, ce n'est pas le résultat qui changera grand-chose. Nos bons vieux régimes sont malades du bulletin de vote. Le pouvoir est une drogue dure, et la passion de l'inégalité qu'il engendre est absolument nécessaire à l'équilibre du capitalisme.

Que se masque-t-il donc derrière ces silhouettes endimanchées d'hommes mûrs — et même quelquefois mûrs jusqu'à la venaison ? Le bouton rouge du feu nucléaire, la potion magique contre les communistes ou le fusil à tirer dans les coins ? C'est la saison des liftings électoraux, celle où les rides disparaissent au profit des broches à reluire en attendant l'époque de l'auge à cochons.

Un qui en a de la chance : c'est Eric Hebert. Il n'assistera pas à ça. En prison depuis début avril pour délit d'opinion et condamné à 14 mois ferme. Il ne verra pas les murs se décorer de nos têtes à claques nationales avec des cravates choisies par Madame au moment où le reporter photo passait par là. A moins que tous les militants s'y mettent et que ce soit cette fois les affiches des libertaires qui soient les plus belles.



## PRIVATISATION

# L'économie de marché, une doctrine incapable de satisfaire les besoins

« **L** A loi sur la concurrence dans le secteur des télécommunications devrait être votée par le Parlement avant le 31 décembre 1987 » (1). Ce projet — la loi Longuet — privatise totalement les Télécoms ; il s'inscrit dans le cadre, plus général, de la loi Léotard, votée le 30 septembre 1986. Celle-ci a prévu la séparation des fonctions de réglementation et d'exploitation dans tous les domaines de la communication. Dans



Gérard Longuet

cette optique générale, le ministre des P.T.T. crée, dès le 7 octobre 1986, une mission à la (dé)régulation, chargée de préparer la loi ouvrant les Télécoms au secteur concurrentiel et aux règles du droit privé... Jusqu'au 15 septembre, « l'affaire » a été menée littéralement au pas de charge.

Dès les 16 et 17 mars 1987, puis les 11 et 12 mai 1987, la mission de la (dé)régulation organise deux colloques internationaux (2) qui précèdent très clairement la doctrine, la portée et les conséquences du projet Longuet. Fin août, un avant-projet de loi est soumis pour

consultation à la C.N.C.L. (Commission nationale de la communication et des libertés). Le 16 septembre, en dehors de quelques points techniques dont, elle demande qu'ils soient précisés, la C.N.C.L. a bien évidemment approuvé l'orientation et les options du texte gouvernemental. Le ministre des P.T.T. a désormais toute latitude pour présenter son projet de loi soit devant le Conseil constitutionnel, soit devant le Parlement, au moment qu'il jugera le plus opportun. Pour l'heure, Longuet veut avancer prudemment (mais avancer tout de même) et tester les organisations syndicales, qu'il reçoit entre le 22 et le 25 septembre. La privatisation, sujet auquel les postiers sont traditionnellement très sensibles, s'est déjà souvent heurtée à un refus massif et à de très fortes mobilisations. A quelques mois des élections, les risques réels d'un nouveau conflit social dur peuvent conduire le ministre à temporiser. Les lenteurs de l'administration sont à géométrie variable... des prisons privées au Code de la nationalité, le gouvernement montre qu'il les maîtrise parfaitement.

## La loi du profit

Le projet de loi Longuet incarne trois grands principes : ouvrir à la concurrence toutes les activités de télécommunication ; séparer définitivement les fonctions de réglementation et d'exploitation ; réglementer de nouveau le rôle et le fonctionnement du « secteur public ».

Qu'apprend-t-on à la lecture des 19 articles de ce texte ? Après avoir défini ce qu'il entend par : « réseaux, entreprises, services et services élémentaires de télécommunication », le projet de loi distingue un secteur réglementé et un secteur non soumis à réglementation. Le secteur réglementé c'est, schématiquement, les « réseaux » (lignes, matériels, infrastructures) et les « services élémentaires » (transports de signaux). La C.N.C.L. (loi Léotard) réglemente et contrôle la conformité des installations (normes, inter-connexions) et délivre les autorisations d'exploitation. Hormis ces réseaux et ces services élémentaires, tout le reste est placé dans le secteur non réglementé.

Mais réglementés ou non, tous les services sont ouverts à la concurrence. Et parmi ses futures concurrentes, la Direction générale des Télécoms (3) sera la seule à devoir assurer les contraintes et les missions du service public. Trois caractéristiques définissent celui-ci : présence sur toute l'étendue du territoire national ; permanence du service ; et neutralité. Il est clair que les entreprises concurrentes laisseront volontiers à la D.G.T. les services, les relations et les usagers les moins « rentables », pour écarter les marchés les plus porteurs. En revanche, la D.G.T. devra se trans-

## INTERNATIONAL

## La déréglementation

**L** A date choisie pour achever le processus de privatisation des P.T.T. (1992) ne doit rien au hasard. C'est à cette même date que doit être ratifié l'Acte unique européen. A cette échéance les réglementations propres à chaque pays de la C.E.E. devront être harmonisées. La D.G.T., 4<sup>e</sup> entreprise mondiale de télécommunication, dont la qualité de service, l'implantation et la compétence des agents sont unanimement reconnues, ne sert pourtant pas de référence. Le modèle c'est British Télécom, qui à la suite du géant américain A.T.T., a été la première européenne privatisée. Les conséquences ? Des tarifs en hausse et un service dégradé pour les personnes, les ménages et jusqu'aux petits professionnels. Les notes de téléphone des foyers américains ont augmenté en moyenne de 20%, tandis que la responsabilité de l'entretien des installations d'abonnés incombe désormais à l'utilisateur lui-même. La Grande Bretagne est sur la même pente.

Au niveau de l'emploi, après la déréglementation A.T.T. a perdu environ 70 000 emplois (sur 330 000) en 3 ans, et British Télécom en a perdu 22 000 (sur 250 000) pour la seule année 1986. En France, la D.G.T. prévoit 32 000 suppressions d'emplois d'ici l'an 2000, soit 2 500 par an (sur 165 000). Avec 2 600 départs en 1986, elle se cantonne dans une politique de non-embauche. Avec la loi sur la concurrence, ce serait au bas mot 3 500 à 4 000 emplois qui seraient supprimés chaque année. La politique serait alors aux licenciements. La Poste, évidemment, est sur la même galère et serait touchée de son côté.

G.C.

former, entre 1990 et 1992, en entreprise publique sous une forme que le projet de loi se garde bien de préciser. La liquidation de la 4<sup>e</sup> entreprise mondiale de télécommunication s'accompagne de la liquidation de son personnel, ça ne fait pas l'ombre d'un doute.

## Précarité, pour une société duale

« Le maître mot de cette loi sera : clarifier pour rassurer » (Gérard Longuet, ministre des P.T.T.). Alors, clarifications. Rassurer les industriels et les fournisseurs de services ? C'est tout l'objet du projet de loi qui se veut une loi-cadre. Il y parvient parfaitement. Rassurer les clients ? Certes, le grand public est assuré de l'existence d'un réseau général couvrant tout le territoire (le téléphone pour tous). Mais à quel coût ? Dans le cadre des travaux préparatoires à la loi, les élèves de l'Ecole nationale supérieure des Télécoms de Paris ont présenté un projet de concurrence (4). On sait que l'ensemble des entreprises constitue 52% du chiffre d'affaires de la D.G.T. ; les 488 restant sont assurés par plus de 20 millions de clients résidentiels (petits usagers, ménages...). D'autre part, le système actuel repose sur une péréquation des tarifs, les communications locales sont facturées en-dessous de leur coût réel, l'équilibre étant réalisé par une sur-évaluation du prix des communications inter-urbaines. Qu'une société cible 2 000 gros clients (20% du chiffre d'affaires de la D.G.T.) répartis sur les 15 villes à

plus fort trafic inter-urbain, et c'est immédiatement une augmentation de 140% du tarif de ses communications locales que la D.G.T. doit appliquer (en divisant par deux ses tarifs inter-urbain) pour rester concurrentielle. Pour une affaire qui concerne un peu moins de 2% du trafic total de la D.G.T.

Et l'exemple étudié par les élèves de l'E.N.S.T. ne s'intéressait qu'à un cas de duopole, avec un seul opérateur concurrent sur le réseau de transport. C'est effectivement très clair : pour « rassurer » les gros clients sur le développement des services les plus performants aux meilleurs prix, c'est la grande masse des petits usagers qui devra payer. Les exemples britannique et américain,

qui servent de références (voir encadré), l'illustre parfaitement. Ce sont par milliers que les particuliers et les ménages anglais résilient leurs abonnements devenus hors de prix. C'est aussi un aspect de la société duale qui s'instaure dans les domaines économiques et culturels.

Il s'agit, enfin, de rassurer le personnel en expliquant qu'il n'est pas question de revenir sur ce qu'il considère (sic) comme des garanties fondamentales. Sur ce point, nous pouvons parler de mensonge délibéré. En effet, un texte du ministre, daté du 9 juillet 1987, est très précis à cet égard. Ce document, « Le statut de la Fonction publique : un statut inadapté au secteur public marchand », déplore un manque de flexibilité dans trois domaines : la fixation des tarifs ; la conquête de nouveaux marchés ; et la gestion du personnel.

Le ministre des P.T.T. y condamne les règles de recrutement : « Dans la Fonction publique, les recrutements se font par concours dans un grand souci de régularité et d'égalité de traitement (...) Solution explicable en période de croissance économique et de difficultés de recrutement dans la Fonction publique, aujourd'hui totalement inadaptée, (...) jusqu'ici, il n'a pas été possible de changer cela », on y déplore également « la nécessité d'organiser des concours externes sur épreuves pour les cadres, notamment issus de grandes écoles ou de filières spécialisées des facultés, alors qu'une sélection sur titres serait mieux adaptée... ». Les règles de comblement des postes, les fameuses mutations, auxquelles aspirent un personnel très largement déraciné, y sont exécutées comme « automatismes réglementaires »... Les mutations arbitraires décidées par la seule hiérarchie, c'est une arme autrement plus efficace. Quant aux salaires, ils sont

## en bref...en bref...

• Les trois objecteurs insoumis nantais, Jean-Paul Sultot, Franck Degre et Laurent Morel ont droit à leur 4<sup>e</sup> procès : ils passent en Cour d'appel à Angers le jeudi 8 octobre 1987, à 14 h. Autant qu'ils ne soient pas seuls pour ce procès : on peut mettre jusqu'à 1 000 personnes dans la très belle salle des pas perdus du Palais de justice d'Angers. Pour tout contact : Comité de soutien aux objecteurs insoumis, B.P. 804, 44019 Nantes cedex 01.

• Les 17 et 18 octobre 1987, à Albi, se tiendra la Rencontre régionale des réfractaires. Contact : Répondeur enregistreur du C.O.T. d'Albi, tél : (16.1) 63.38.39.55.

• La revue « Nitassinan » organise le samedi 10 octobre 1987, de 14 h à 19 h 30, une journée internationale de solidarité avec les peuples indiens d'Amérique. Ceci se passe au 92 bis, boulevard du Montparnasse, à Paris (M° Montparnasse). Cinq films sont au programme : « Eté indien à Genève » ; « Le dernier rire » (les femmes d'une tribu d'Amazonie) ; « Pachamama » (peuples Quetchua et Aymara des Andes) ; « On disait que c'était notre terre » (les Innus du Québec) ; « Broken Rainbow » (les Navajos). Prix d'entrée : 30 F.



## SYNDICAT

## Prêts pour la lutte ?

**L** ES réactions syndicales sont unanimes contre le projet Longuet de concurrence dans les Télécoms. Pour la C.G.T., comme pour la C.F.D.T., un seul mot d'ordre, une seule consigne : retrait pur et simple du projet de loi. La C.G.T., la plus prompte à réagir, a appelé à une grève de 24 h le 15 septembre, ainsi que plusieurs secteurs C.F.D.T. (notamment Paris-Télécoms). Certes, l'unité se cherche, mais la décision du ministre Longuet de recevoir les organisations syndicales, entre le 22 et le 25 septembre, semble précipiter les choses.

La C.G.T., qui semblait vouloir mobiliser pour le 1<sup>er</sup> octobre, voit ses échéances d'actions se rapprocher. L'Union régionale C.F.D.T. demande d'organiser des assemblées générales pour décider, si Longuet ne recule pas, la grève jusqu'au retrait pur et simple du projet. Les premières réactions du personnel laissent présager une forte mobilisation, comme en témoigne la résolution suivante :

« Dans le cadre de la grève du 15 septembre 1987, l'assemblée générale des centres Télécom de Paris en grève a décidé :

- de reconduire le mot d'ordre unique de l'action à savoir : le retrait immédiat du projet de loi Longuet ;
- amplifier l'action dans l'unité la plus large à tous les niveaux ;
- de demander aux fédérations syndicales que dans le cadre des audiences prévues dans la semaine du 21 au 25 septembre, elles obligent Longuet à dire si oui ou non il retire son projet.

Dans le cas où le projet serait maintenu, les participants à l'assemblée générale s'engagent à faire circuler le plus rapidement l'information et à appeler à la grève reconductible.

Ce texte sera soumis à l'approbation des assemblées générales locales dès mercredi 16 septembre.

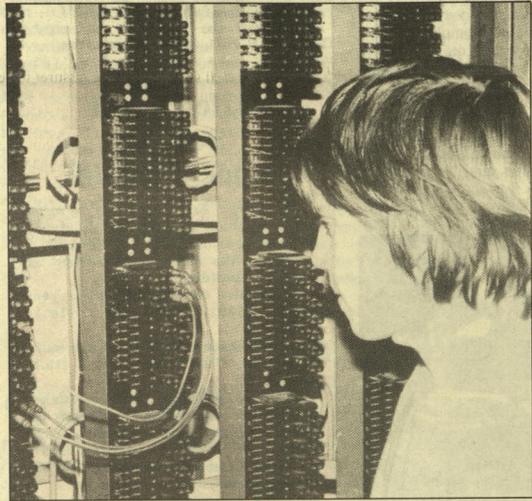
Texte voté par les 150 participants moins 2 contre et 7 abstentions.

Liste des centres représentés à l'assemblée générale : Dot Nord ; C.C.L. 75 Nord-Est ; Iret Trudaine ; Navarin C.P.E. ; Montmartre C.P.E. ; Turbigo C.P.E. ; Diderot C.P.E. ; Voltaire C.P.E. ; Philippe-Auguste C.P.E. ; Gutenberg C.P.E. ; Actel Diderot ; Actel Nation ; Actel Louvre ; C.R.T. Bonne-Nouvelle ; C.R.T. Philippe-Auguste ; D.O.T. Sud ; Masséna C.P.E. ; Raspail C.P.E. ; Elysées C.P.E. ; Passy C.P.E. ; C.R.T. Auteuil ; Actel Plaisance ; D.T.I.F. ; Echiquier T.R.N. ; Montsouris ; Poncelet ; Archives Exploitation ; Archives Technique ; Ménilmontant T.R.E.B.T.I. ; D.T.O. Voltaire.

Gérard COSTE

trop liés à la notion de grade (sic). Et le texte de conclure en exaltant : « une gestion dynamique des effectifs, qui tienne compte des gains de productivité réels » (6% par an aux Télécoms ; 2% à la Poste représentés-ils les effectifs à licencier ?) ; « La gestion des carrières » ; et « une politique de rémunération adaptée aux mérites individuels ».

Le ministère se garde bien, aujourd'hui, d'évoquer ce texte et préfère le flou volontaire du projet de loi, propre à alimenter toutes les spéculations oiseuses. Ainsi, de nombreuses références sont faites à l'E.D.F. et aux « avantages » des électriciens. C'est oublier un peu vite qu'à l'E.D.F., comme dans certaines sociétés nationales (S.N.C.F., par exemple), des projets similaires s'attaquent aux droits acquis par les travailleurs. Et que seules les luttes de l'hiver dernier ont fait reculer le gouvernement.



Il est utopique d'imaginer qu'il puisse accorder aux postiers (en changeant leur statut) des avantages qu'il entend supprimer là où ils existent. Pour savoir ce qui nous guette regardons plutôt la S.E.I.T.A. : dégradation continue des conditions de travail et des salaires, jusqu'aux licenciements massifs. En 1974, alors que nous luttons déjà contre le démantèlement des P.T.T., l'O.R.T.F. éclatait. Que sont devenus les avantages qu'on promettait alors au personnel, où en sont-ils aujourd'hui ? Et tout ça pour arriver à un « mieux-disant culturel » que proclame Léotard, qui

profite à Hersant-Berlusconi et quelques autres.

Penser que le projet Longuet se limite aux seules Télécoms serait une erreur magistrale. Tout d'abord, parce qu'il précise bien que les statuts Poste et Télécoms resteront liés et évolueront dans le même sens. Ensuite, parce que la loi Léotard s'étend à tous les domaines de la communication, quels que soient ses supports : audio-visuels et parlés, mais également écrits. Troisièmement, enfin, parce que les inter-relations entre la Poste et les Télécoms sont plus étroites que

jamais. Dans les fonctions d'exploitation, il devient de plus en plus difficile de distinguer entre la part purement postale et celle relevant des Télécoms. Les intérêts des travailleurs sont totalement liés, parfaitement identiques.

Face à une forte mobilisation des postiers, Longuet peut toujours retirer son projet de loi, et adopter une stratégie de remplacement. En accentuant la politique actuelle de filialisation (avec son cortège de personnels sans statuts, et autres T.U.C.) et en offrant, au fur et à mesure de leur création, tous les nouveaux services à la concurrence privée. Par ce biais, il peut affaiblir les P.T.T. jusqu'à rendre leur liquidation inéductable. Se battre pour gagner, c'est refuser purement et simplement le projet Longuet ; c'est également avancer sur les revendications en matière d'effectifs titulaires et de salaires. Depuis 1974, les enjeux n'ont pas fondamentalement changé. Le gouvernement doit plier !

Gérard COSTE (Gr. F.-Sabate)

- (1) Repère, revue du ministère des P.T.T., numéro spécial août 1987, « Concurrence et Télécoms, deux colloques pour une loi ».
- (2) Télécoms, quelle évolution pour la France ? Télécoms et concurrence, débat pour une loi, édité par le Service information et communication, ministère des P.T.T.
- (3) La D.G.T., qui avec la D.G.P. pour la Poste, constitue les deux directions de l'actuel service public des P.T.T.
- (4) Projet « Mercure de France », 1<sup>er</sup> colloque de la mission à la réglementation, 16 et 17 mars 1987.

P.T.T.

### Ils ont dit :

De son allocution lors du 2<sup>e</sup> colloque de la mission à la réglementation des P.T.T. (11 et 12 mai 1987) citons quelques propos de Gérard Longuet, ministre des P.T.T. : « Plus rien ne sera comme avant ni dans le domaine économique, ni dans celui de la culture et bien sûr cela s'applique aux télécommunications (...) Il faut donner confiance aux nouveaux agents économiques, en montrant clairement que la réglementation évolue irrémédiablement et sans possibilité de retour en arrière vers un régime de plus grande liberté, voire de liberté totale pour les services apportant une forte valeur ajoutée... »

L'autonomie de la D.G.T. ne peut se faire sans que nous donnions une réponse à la question des liens entre la Poste et les Télécoms, qui ne doivent pas disparaître (...) C'est une situation originale parce qu'elle concerne 450 000 personnes (...) J'adopterais un démarche pragmatique en disant qu'il s'agit de mettre le pied dans une porte entr'ouverte pour qu'elle ne puisse plus se refermer ». De son côté, Jean-Pierre Chamoux, chef de la mission à la réglementation laissait échapper la perle suivante : « La déréglementation est en partie une mode », un lapsus, sans doute.

G.C.

## SÉLECTION

# Scolarité et élitisme républicain

**C**LASSES surchargées... manque de profs, d'instits... de locaux... maîtres-directeurs... Le rituel de la rentrée terminée, l'École retrouve son calme studieux et ses inégalités... de classes ! Soixante-douze pour cent des enfants des couches supérieures atteignent la terminale, contre 15,9% pour les enfants d'ouvriers.

L'école est bien finie... bien avant la classe de terminale pour plus de 70% des fils ou filles d'ouvriers, avec un « désavantage » certain pour les premiers puisqu'ils sont, toutes catégories socio-professionnelles confon-

« Soixante et un pour cent des fils de médecins, avocats, architectes, professeurs ont fini leurs études après 20 ans : pratiquement les deux tiers donc... Enfants de professeurs, ingénieurs, cadres ont les durées d'étude les plus longues », ajoute Claude Thélot, responsable à l'I.N.S.E.E. (1).

pour les professions libérales, que 6,70% de la population active, contre 38% pour les ouvriers ; enfants de patrons, de profs et autres catégories sociales favorisées représentent l'écrasante majorité des étudiants à l'Université. Le parcours scolaire ressem-

pas à un élève faible de se remettre en selle, au contraire. » (2).

Une fois passé le cap du cours préparatoire, où presque tout est déjà joué pour une majorité d'enfants, vient le moment des orientations, « une des caractéristiques du système scolaire », précise Claude Thélot (3). Formées « d'aiguillages » de « points de bifurcations »... « d'impasses »... et « d'autoroutes »... les voies du système scolaire sont souvent impénétrables pour les plus défavorisés.

Orientation à la sortie du primaire et à la fin du secondaire général... à chacun de ces moments le groupe des laissés-pour-compte du système grossit. Lapalissade de dire, alors, que les diplômes obtenus (quand ils le sont !) sont loin d'avoir la même valeur. D'où les tentatives, toutes catégories sociales comprises, que les parents entreprennent pour contrer « l'échec scolaire » de leurs enfants en les orientant vers le privé.

Hélas ! pas de miracles, école privée ou école publique : même combat. L'élitisme règne en maître. Que l'on soit scolarisé dans le privé ou dans le public, les résultats sont les mêmes, voire selon certaines études le public serait « moins pire », et certainement moins cher ! Encore que là aussi il faut y regarder de plus près... l'école n'est pas gratuite.

Chère, inégale et parfois raciste (4), le constat est sévère, la réalité accablante, l'école est sélective. Elle ne réduit en rien les inégalités sociales. Elle a, même, aucune influence sur la pérennité des différentes classes sociales : « Les inégalités sociales ne se réduisent pas aux inégalités scolaires » (5). « L'origine sociale est un critère de discrimination », Levy-Garboua, sociologue (6). Fils d'ouvrier... Ouvrier, tu seras !

« Finalement, on aboutit, après d'autres, à l'idée qu'une réforme de l'instruction scolaire est sans doute incapable, à elle seule, de

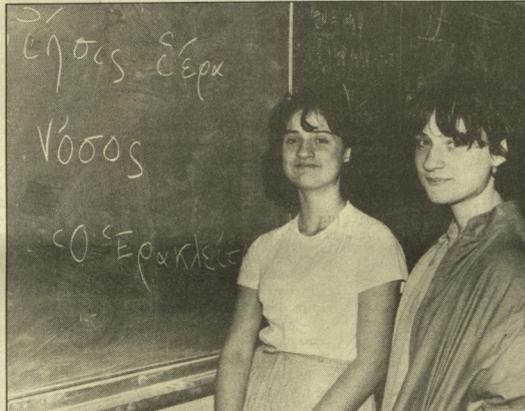
réduire beaucoup les inégalités sociales ou, plus généralement, de modifier sensiblement la structure sociale et le profil des trajectoires. (...) Parce que la position dans la société ne dérive pas uniquement de la place qui fut occupée dans le système de socialisation, l'école n'est pas la seule à l'être, ni peut-être la plus importante : le milieu où l'on a grandi pèse d'un poids très lourd. » (7)

Simple agent de reproduction des classes sociales, l'École est indispensable au pouvoir d'Etat, de droite comme de gauche. « L'élitisme républicain », cher à

monsieur Chevènement, a donc de beaux jours devant lui.

Alain Terrogation

- (1) Claude Thélot, « Tel père, tel fils », éditions Dunod.
- (2) Catherine Bédarida, « Libération » du 9 septembre 1987.
- (3) Claude Thélot, op. cit.
- (4) En 1986, le maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), avait refusé l'entrée de l'école maternelle à des petits Maghrébins.
- (5) Claude Thélot, op. cit.
- (6) L. Lévy-Garboua, « Education, origine sociale et distribution des gains », in « Economique de l'Education ».
- (7) Claude Thélot, op. cit.



dus, seulement 28,3% à parvenir en terminale contre 39,8% pour les filles ; le sexe plus fort que la lutte des classes...

La sélection ne s'arrête pas après le bac, bien au contraire : 13,07% d'enfants d'ouvriers se retrouvent à l'Université, contre 33% pour « les professions libérales » ; 1,08% pour les fils ou filles de personnels de service ; 0,42% pour « les ouvriers agricoles ». On le voit, l'Université ne fait que poursuivre l'œuvre entreprise par le Collège et le Lycée.

ble, pour beaucoup, à celui du combattant ! La première année de « Grande école », le cours préparatoire, est déterminante. Seuls 5,4% des redoublants du cours préparatoire arrivent en terminale. Gamins d'ouvriers, de personnels de service, de salariés agricoles, de non-actifs représentent 65% des redoublants du cours préparatoire contre 2% pour les enfants de cadre supérieur. « A six ans les enfants jouent leur avenir scolaire (...) Et le redoublement ne permet

### BILLET D'HUMEUR

## Les boueux de la sociale

**P**AS grand-monde de parti en vacances à la campagne, ça se voit avec les poubelles de mon immeuble... et des autres, aussi. Les gens partent pas, faute de fric ! Maintenant, on a cinq semaines de vacances et il n'y a pas de pognon pour les passer. En regardant les poubelles, on sait que tout le monde est là... mais ils ne font pas de bruit, tout violet clos pour faire croire qu'ils ont les moyens. C'est bidon !

Au rad du coin, avec un verre, on parle sociologie avec les boueux. Nous regardons les poubelles et nous disons qui tu es... Comme cela on a des rencarts avec les boueux, qui connaissent leur monde. Mitterrand, le jour de l'An, les invite au petit-déjeuner... On le sait, mais on a jamais su ce qu'ils se disaient. Ont-ils parlé de sociologie des poubelles ? Mitterrand s'intéresse-t-il au niveau de vie de ses voisins ? C'est à voir !

Pour moi, avec mes potes boueux, j'ai une vue d'ensemble de mon quartier. Ce boucher-là vend de la mauvaise barbaque, je vais chez l'autre qui en débite de la meilleure. Tel charcutier a une poubelle infecte, je le fuis pour aller chez un autre garant par l'enquête des boueux. Les poubelles des chômeurs ne sont les mêmes que celles des cadres, il y a du gâchis et de la misère. Les clochards savent bien où il faut aller !

A regarder les poubelles, on rêve à une société égalitaire où le mercantilisme serait aboli. Où on aurait confiance en allant chez n'importe quel boucher. Où il n'y aurait plus de poubelles de miséreux. Enfin, pour l'instant, un seul adage : fais-moi voir ta poubelle, je te dirai qui tu es.

P.S. : un sociologue nantais étudierait actuellement les poubelles. Je l'ai su par des copains. J'espère que cette enquête aura des conclusions égalitaires.

PAULO

## INTERDICTION PROFESSIONNELLE

L'Education nationale  
chasse les objecteurs insoumis

SANS doute ne suffit-il plus à l'armée de traîner les objecteurs insoumis devant les tribunaux, pour les criminaliser, elle nous ressort actuellement une vieille recette : l'interdiction professionnelle. Tout d'abord, un petit rappel des faits... En juillet 1983, les socialistes pondent une nouvelle loi sur l'objection de conscience, loi qui permet en particulier de retirer le statut aux objecteurs refusant d'effectuer leur service civil (en plus des peines prévues par le Code de justice militaire). De 1983 à 1985, le ministère de la Défense régularise un grand nombre de situations d'insoumission, à coups de



réformes individuelles. Puis, fin décembre 1985, la répression reprend de plus belle. Trainés à nouveau devant les tribunaux, les objecteurs organisent la riposte en usant de tout l'arsenal juridique. Les condamnations sont très variables : de la simple amende à plusieurs mois de prison ferme.

C'est ainsi que le 2 octobre 1986, nous sommes six objecteurs convoqués devant le Tribunal de Rennes. Je tiens, au passage, à remercier tous ceux qui nous apportèrent alors leur soutien... Après quelques semaines de délibéré, nous sommes condamnés à

quatre mois de prison ferme et au retrait du statut. Nous faisons aussitôt appel, et notre affaire est rejugée le 1<sup>er</sup> avril 1987. Etait-ce un poisson ? Le jugement n'a pu être rendu, l'un des juges étant décédé durant le délibéré ! Nous sommes donc reconvoqués le 28 octobre prochain, à 14 h, à la Cour d'appel de Rennes, place du Parlement, avec comme prochaine étape probable la Nouvelle Chambre spéciale aux affaires militaires (celle qui remplace les tribunaux militaires en temps de paix). Jusqu'à présent, nous n'avons donc eu affaire qu'à la justice et à ses nombreux méandres.

Seulement voilà, la « Grande Mulette » n'a pas l'air d'apprécier que les objecteurs se défendent, qu'ils fassent parler d'eux et surtout parlent d'elle ! Elle utilise donc un nouveau moyen de pression, en se servant de deux articles du Code du service national, qui stipulent que toute personne sachant employer un individu recherché pour insoumission peut être poursuivie, et risque des peines allant de un à trois ans de prison ferme, en plus d'une amende. Auprès d'un employeur, public ou privé, ça fait « tilt » à tous les coups.

C'est ainsi que, travaillant depuis trois ans comme auxiliaire de laboratoire dans l'éducation nationale, aucun poste ne m'a été attribué lors de cette rentrée. En effet, le mois dernier, les pandores débarquèrent au collège où je travaillais et évoquèrent les articles cités ci-dessus devant mon chef d'établissement. Celui-ci s'empressa de faire un rapport au rectorat d'académie. Je ne fus donc pas surpris de recevoir, début juillet, un courrier par voie administrative, invocant de manière évasive ma situation militaire, et de façon beaucoup plus claire, mon avenir dans la maison ! Depuis, malgré le courrier que je fis au rectorat, je ne perçois plus aucun signe de vie de sa part.

Le comportement de l'administration ne semble guère choquer les représentants syndicaux, qui siègent aux commissions

d'attribution des postes... Du côté du S.N.A.E.N. (1), c'est le mutisme le plus total. Quant au S.G.P.E.N., j'ai eu droit à : « si t'es en situation régulière, te tracasse pas camarade, on te défendra ! ». En attendant, je fais à nouveau partie de la masse des chômeurs... pardon ! des demandeurs d'emploi.

Mais, il y a plus grave ! J'ai été récemment reçu à un concours administratif. Et cependant, j'étais la surprise de me voir radier des concurrents. Si lent, habituellement, à répondre aux demandes de titularisations et de mutations, le rectorat a su, cette fois, se montrer particulièrement rapide : une semaine à peine après que j'ai déposé le recours administratif, il avait déjà rédigé un mémoire dans lequel il invoquait, entre autre, ma situation militaire ! Etonnant, non ? Nous



**ÉRIC HÉBERT, INSOU MIS TOTAL  
PRISONNIER D'OPINION ET OTAGE  
DE L'ARMÉE FRANÇAISE DEPUIS LE 10 AVRIL**

en sommes donc là aujourd'hui. Je profite de cet article pour faire un appel aux lecteurs qui connaîtraient des cas analogues, afin qu'ils contactent le collectif des objecteurs insoumis de Rennes. D'autre part, mon insoumission n'étant pas encore juridiquement fondée, puisque le procès suit encore son cours, j'ai porté plainte contre X, pour dénonciation calomnieuse... Des fois que la justice arrêterait le coupable ! Affaire à suivre donc !

LAURENT

(1) S.N.A.E.N. : Syndicat national des agents de l'éducation nationale (3<sup>e</sup> syndicat de la F.E.N.) ; S.G.P.E.N. : Syndicat général des personnels de l'éducation nationale (affilié C.G.T.).  
(2) Collectif des objecteurs insoumis, c/o C.P.C.L., B.P. 2571, 35000 Rennes cedex.

Eric Hébert  
Soutien  
mode d'emploi

Lui écrire : Eric Hébert, n° d'écrou 27372, maison d'arrêt de Loos, 2, avenue du Train-de-Loos, 59374 Loos-lès-Lille.

Envoyer des messages demandant sa libération immédiate :

• au ministère de la Justice, place Vendôme, 75001 Paris (tél. : [16.1] 42.61.80.22) ;

• au ministère de la Défense, 14, rue Saint-Dominique, 75007 Paris (tél. : [16.1] 45.55.95.20).

Affiches, pétitions, cartes postales, autocollants disponibles à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris (tél. : [16.1] 48.05.34.08).

Comité de soutien (Rouen), B.P. 58, 76160 Darnetal.

Comité de soutien (Paris), c/o librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris.

Comité de soutien (Lille), c/o M.N.E., 23, rue Gosselet, 59000 Lille (réunion le mardi à 18 h).

## LOGEMENT

## 1987 : « L'année des sans-abris »

**A** l'occasion de « l'année des sans-abris » décidée par l'O.N.U., pour 1987, Isabelle Mérian, qui fut membre d'un comité logement impulsé par A.T.D.-Quart-Monde à Lille, est interviewée par le Monde libertaire, afin de décrire des expériences souvent méconnues du grand public.

Comité de rédaction

— **Le Monde libertaire** : Est-ce l'année des « sans-abris » qui a suscité la création d'un comité logement ?

— **Isabelle Mérian** : Pas du tout, les origines du comité sont très anciennes. Le logement a toujours été l'une des revendications prioritaires du mouvement. D'ailleurs, le 17 octobre, A.T.D. fête ses trente ans et organise, au Trocadéro, une manifestation internationale pour le droit au logement pour tous. En 1957, A.T.D. est née dans le bidonville de Noisy-le-Grand.

— **M.L.** : Qui sont les « sans-abris » aujourd'hui ?

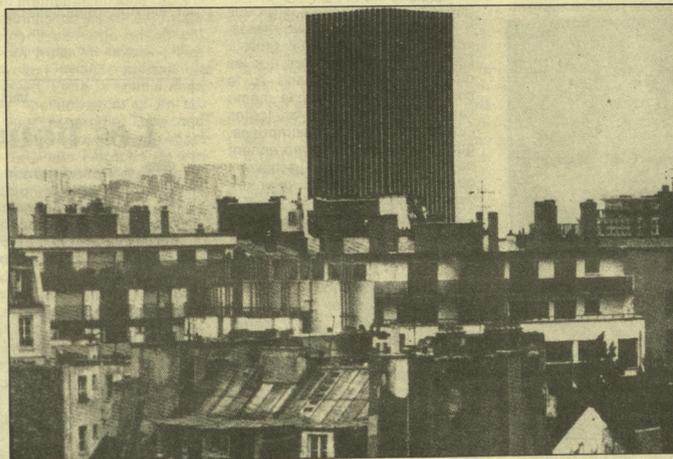
— **I.M.** : Il y en a de deux sortes : ceux qui se sont fait expulser de leur logement, et ceux qui sont déjà dans la rue. En France, à l'heure actuelle, il n'y a aucun texte de droit qui permette aux « sans-abris » de trouver un logement. La lutte est moins difficile à organiser pour défendre ceux qui risquent l'expulsion. En effet, l'opinion publique est plus sensible à une expulsion musclée par la police d'une famille. Un attroupement d'amis bien intentionnés peut faire reculer l'huissier et introduit un rapport de forces avec les autorités locales pour un logement.

— **M.L.** : Ne faudrait-il pas intervenir avant l'expulsion ? Car enfin, les logements des sous-prolétaires sont souvent des taudis !

— **I.M.** : C'est bien là le problème ! L'administration utilise parfois le prétexte de l'insalubrité pour expulser ou refuser l'ouverture de logements vides. C'est pourquoi les sous-prolétaires en arrivent à squatter des tau-

dis. Pour eux, un taudis, c'est toujours mieux qu'une tente sous une brette d'autoroute.

— **M.L.** : Peux-tu décrire un peu les conditions de vie des gens qui venaient au comité logement ?



— **I.M.** : Il y avait, par exemple, ceux de l'îlot Massena. C'était un grand immeuble délabré squatté depuis des années. Certains payaient des loyers. Les autorités locales avaient coupé l'eau, puis posé une dalle en béton sur les canalisations pirates, pour faire partir les gens. Certaines familles nombreuses avaient des grandes maisons qui semblaient adaptées, mais en fait, la plupart étaient inutilisables à cause des fuites d'eau, des trous béants dans les plafonds, des rats trop entreprenants, etc. Il y avait aussi une femme enceinte réfugiée dans une chambre de bonne déjà occupée. Souvent, le centre des courées

sert de dépotito commun. Un jour, un couple est venu au comité en disant que cela faisait trois mois qu'ils vivaient sur un palier, dans un immeuble de Villeneuve d'Ascq, la technopole du Nord !

— **M.L.** : Quelle est votre réaction face à ces cas extrêmes ?

— **I.M.** : D'abord, A.T.D. n'est pas un organisme pourvoyeur de logements. Le comité les soutient jusqu'au logement. Dans les cas d'urgence, il essaye de trouver un place temporaire dans un foyer. Ensuite, les démarches commencent avec l'appui du comité. D'abord auprès des H.L.M. et de la municipalité. En général, c'est bouché ou très long. Alors, « le système D » intervient. En effet, les sous-prolétaires logés du comité ont souvent des tuyaux plus ou moins percés. Il y a des situations de solidarité très importantes : quel-

quefois, ils s'hébergent mutuellement. Or, les locaux sont déjà surpeuplés ! Ils affirment ainsi le scandale des « sans-abris » en attendant que leur organisation, soutenue par ceux qui sont déjà logés, puisse contraindre les pouvoirs publics à leur donner un logement.

— **M.L.** : Que pensez-vous de la « réappropriation des logements vides » ?

— **I.M.** : Souvent les logements vides sont délabrés. Ou alors, il s'agit d'une politique délibérée des organismes H.L.M. qui refusent l'accès à un certain public. Dans ce cas, une action individuelle ne sert à rien, car les H.L.M. expulseront immédiatement l'indésirable. Seule une action collective peut faire aboutir le droit au logement.

— **M.L.** : Quel types d'actions collectives ?

— **I.M.** : A Lille, les mobilisations ont poussé la mairie à faire certaines propositions. Par exemple, dans le quartier de Moulins, des logements délabrés ont été proposés à des « sans-abris » avec une aide pour qu'ils les remettent eux-mêmes en état. Pendant le temps des travaux, il n'y avait pas de loyer.

— **M.L.** : Souvent le logement ne convient pas au mode de vie des sous-prolétaires...

— **I.M.** : En effet, un logement en H.L.M., — ce qui est une hypothèse rarement réalisée —, ne permet pas à un sous-prolétaire d'exercer l'activité qui lui permet de vivre. C'est une population parfois semi-rurale, parfois de demi-artisanale. Il lui faut de l'espace pour bricoler, et les logements ne sont pas utilisés selon les normes des H.L.M. Alors les H.L.M. expulsent en raison du mode de vie. Pour certains, une petite maison avec une cour serait mieux adaptée.

— **M.L.** : Cela pose le problème d'un urbanisme choisi par les intéressés eux-mêmes. Le droit au logement ne remet-il pas en cause le droit de propriété ?

— **I.M.** : Pas plus que le droit au travail !

Propos recueillis par Xavier Merville

**A** l'annonce le dimanche 13 septembre des premiers résultats, le quidam qui écoutait les informations à la radio ou regardait la télé était sensibilisé par un seul message : la Nouvelle-Calédonie veut à une majorité absolue rester française. Le F.L.N.K.S. ou toute volonté d'indépendance était objectivement taxée d'ultra minoritaire. L'écrasante majorité des habitants de la Nouvelle-Calédonie voulait rester française [traduisons : colonie française] et qui-conque prétendait le contraire était manipulé par Moscou ou Khadafi...

Pourtant le dimanche 13 au soir, Pons à la télévision mettait un peu de côté le triomphalisme, appelait à la réconciliation en Nouvelle-Calédonie, et, surtout, annonçait son projet d'une nouvelle répartition électorale au sein de l'île... Curieuse façon de traiter politiquement un événement que tous les médias se plaisent à décrire comme une victoire, plutôt un raz de marée bleu-blanc-rouge.

Quand en France (métropolitaine...) on dénombre le chiffre

des abstentionnistes, on ne s'aventure pas à les déclarer « militants » ou antiparlementaires. Surtout que les votants ne sont pas unanimes... En Nouvelle-Calédonie on doit envisager le problème d'une autre façon (1). L'image de Tjibaou pêchant au gros pendant la journée de vote ne doit pas être prise comme une fantaisie pour les photographes ou un simple clin-d'œil à Emile Pouget.

Quand dans les résultats on considère les communes à majorité d'inscrits mélanésiens, on voit que les consignes d'abstention sont soit écrasantes, soit largement majoritaires. Prenons par exemple Belep (du Nord) où les inscrits mélanésiens sont de 99,8%, les abstentions se sont élevées à 99,64%. Ceci est peut-être un cas extrême, mais qui se répète dans les communes à majorité mélanésienne (2). Les conditions du vote de plus sont déjà à critiquer, quant aux inscrip-

tions sur les listes électorales, n'en parlons pas !



Fêté comme une victoire par la presse métropolitaine, les résultats du référendum ont donc été très bien interprétés par Pons and co puisque le soir-même, il annonçait quasi-officiellement une nouvelle répartition pour le vote,

arguant que les régions actuelles ne reposaient pas sur des données géographiques et culturelles (??). Visiblement, R.P.C.R. et compagnie veulent aller vite, légiférer pour geler longtemps la situation colonialiste en Nouvelle-Calédonie. Ils vont essayer de cohabiter au nom du pragmatisme pour diviser le camp des indépendantistes. Le F.L.N.K.S. doit aller vite pour s'opposer au pouvoir législatif. Il en a la capacité, il lui

faut déterminer les objectifs à moyen terme. Nous y reviendrons.

Alexis Pierre

(1) Rappelons que le F.L.N.K.S. avait décidé lors de son congrès de Lifou (été 1986) « qu'il ne participerait plus à aucune consultation électorale, sauf si celle-ci portait réellement sur l'autodétermination et si seul le peuple kanak était appelé à voter » (M.L. n° 673).

(2) Hienghène (Nord) : inscrits mélanésiens : 86%, abstentions : 86,96%. Houailou : inscrits m. : 79,4, abstentions : 73,03. Yaté (centre) : inscrits m. : 89,2, abstentions : 84. Ile de Maré (iles) : inscrits m. : 99,6, abstentions : 83,42 (sources « Libération » 14 septembre).

## Communiqué

C'est avec un pincement au cœur que nous avons appris que notre compagnon Jose Castro ne viendra plus nous encourager, lors des ventes du Monde libertaire, le dimanche matin.

Jose, militant libertaire de toujours, né en 1912 à Granada (Espagne), a fini sa route le 22 août dernier. Nous partageons la tristesse de sa compagne Concepción ainsi que de tous ses proches parents ou amis.

Salut Jose !

Cr. Albert-Camus de Toulouse

## Antisémitisme : Ah ! les braves

**Q**ui n'a pas crié, la semaine dernière, haro sur le baudet ; ce pestiféré de Le Pen ? De la droite à la gauche, du centre-droit au centre-gauche, c'était à celui qui tirerait le plus vite ! Et Chaban, le résistant émérite, n'était-il pas émouvant et combien sincère, lui qui doit sa présidence de région au parti lepéniste ?

Nous, antifascistes, immigrés, anarchistes, qui nous trouvions bien solitaires à combattre le Front national, avons pu constater l'unité démocratique surgissant au détour d'une petite phrase. Ah ! les braves gens ! Et pas intéressés du tout ! Ils ont élevé le faisán, l'ont nourri, pris soin qu'il n'attrape pas une maladie et il a profité, échappant même quelque peu à la vigilance de ses maîtres. Et voilà, maintenant c'est l'ouverture de la chasse... aux bulletins. Pan, sur le faisán engraisé ! Pan, sur Le Pen !

tonnaient aux Arabes, ouvriers de préférence, cela allait ; mais maintenant, après des journalistes, il attaque les juifs. Attention, c'est un potentiel électoral, un « lobby » pourrait-on dire. Et en plus c'est la saison, alors sortons les fusils du ratelier.

Les politiciens se sont bien gardés cependant de proposer des moyens radicaux pour combattre le phénomène. Sait-on jamais, il peut encore servir. Mais ils en profitent pour marquer la différence, pour déculotter ce jean-foutre. La différence, les immigrés et les réfugiés ne l'ont pas bien saisi depuis 1981. Mais ce sont des étrangers, ils ne votent pas.

Et cette ordure de Le Pen, acculé, dénoncé pour se justifier de n'être pas antisémite, le « lobby pro-immigré » et « le candidat communiste ». Mais l'immigration, les Arabes, ça ne serait pas des gens quelque peu sémites par hasard. La

nale associée au communisme ». Le Pen aurait dû ajouter les francs-maçons pour être totalement rétro.

Même le parti communiste a découvert le Front national, oh ! récemment, depuis que celui-ci lui pique des voix. Ils auraient, paraît-il, le même « créneau ». A voir, on croirait deux proxénètes se disputant les faveurs d'une « gagnuse ».

Quitte à choquer, j'avouerais — bien que la bête me répugne — qu'on lui fait un mauvais procès.

Ces chambres à gaz sont bien un « détail », l'important étant le génocide perpétré et systématiquement organisé. Mais vaut mieux insister sur les « détails » que sur les responsabilités et les causes ayant permis la montée du nazisme. Car là, nombreux sont ceux qui ont les mains sales : financiers, Eglise, Parlement, partis politiques, qu'ils soient allemands ou d'une autre nationalité. Les « détails », qu'on oublie souvent à propos de l'holo-

causte, s'appellent aussi Tziganes, homosexuels et réfractaires.

P.B.

(1) Un ami de M. Le Pen, l'abbé Loguère (responsable intégriste de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet), a été plus explicite encore : « Depuis quarante-cinq ans, ils (les juifs) tiennent la France en dictature. Ils contrôlent les médias et la banque. Ce sont eux qui ont monté toute cette affaire... ».

## RÉPRESSION

### Justice « à la française »

**E**N décembre 1986, à Florence, Suzana Mattei prend le train à destination de Paris pour venir passer Noël avec son compagnon Roberto Soraggi, réfugié en France, comme tant d'autres Italiens. Elle ne sait pas encore qu'elle sera la protagoniste d'un scénario kafkaïen, réalisé par une justice à « la française ».

Le soir du 24 décembre, à Enghien-les-Bains, elle est arrêtée avec Roberto Soraggi et un de leurs amis de passage, Roberto Geminiani. Ils sont aussitôt incarcérés. Les deux hommes, sous mandat d'extradition italien pour des accusations remontant aux « années de plomb », se sont réfugiés en France avec de faux-papiers. Cependant, Roberto Soraggi a le tort d'habiter Enghien-les-Bains, ce qui le fait dépendre de la juridiction de la Cour d'appel de Versailles (ainsi que ceux qui l'accompagnent lors de l'arrestation).

#### Demandes de mise en liberté

En effet, en dépit même du droit de l'extradition et contrairement aux autres juridictions françaises, la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Versailles décide de rejeter les demandes de mise en liberté successives faites par leurs avocats et, en outre, donne un avis favorable à leur extradition le 7 avril 1987. Cet avis est annulé par la cour de cassation début juillet et renvoyé devant la juridiction de Paris.

Immédiatement, les avocats (Irène Terrel et Jean-Jacques de Félice) saisissent la Cour d'appel de Paris pour demander la mise en liberté de Roberto Geminiani et de Roberto Soraggi. Elle n'est

finalement accordée qu'à ce dernier, le 11 septembre. Roberto Geminiani, dont la situation a déjà été évoquée dans un article du Monde libertaire du 30 avril, demeure donc incarcéré à Fresnes, dans un état de santé toujours aussi alarmant puisqu'on le sait atteint de tuberculose et qu'il n'a pas subi de traitement médical approprié. Ils est donc indispensable de réclamer sa liberté pour qu'il soit examiné et traité dans de bonnes conditions hospitalières extérieures.

Un comité de soutien, organisé par des camarades italiens, a lancé une souscription afin de prendre en charge financièrement la défense de Roberto et sa survie en prison (1). Soyez nombreux à lui écrire car il entame un dixième mois de prison, dans une situation de quasi-isolement (2).

Suzana Mattei est libre, bien sûr, mais assignée à résidence et sous contrôle judiciaire hebdomadaire. Le juge lui a signifié l'interdiction de tout contact — même écrit — avec son compagnon Roberto Soraggi et bien sûr avec Roberto Geminiani, mais également avec leurs familles respectives.

#### La justice prône l'illégalité

Dépourvue de papiers d'identité puisque son passeport est retenu par le juge, elle ne dispose que d'un récépissé renouvelé chaque mois à la Préfecture pour justifier son identité, mais il ne lui permet pas d'obtenir de travail régulier et de disposer ainsi de la Sécurité sociale.

Souffrant d'une hépatite chronique et ne pouvant donc se soigner en France, Suzana a demandé au juge, attestation d'un médecin à

l'appui, l'autorisation de retourner en Italie pour y être soignée. Demande rejetée !

La justice française contraint donc Suzana à vivre depuis neuf mois en toute illégalité puisqu'elle ne peut exercer légalement sa profession d'infirmière en France et que, d'autre part, étant le seul soutien de sa mère et de son frère (atteint d'autisme) à Florence, il ne lui reste plus qu'à courir d'un boulot « au noir » à l'autre pour survivre, couvrir les frais de sa défense et envoyer un peu d'argent à sa mère.

Enfin, Suzana Mattei a, depuis le début de cette année, multiplié les démarches et les courriers auprès de différentes instances administratives et judiciaires pour obtenir l'autorisation d'épouser son compagnon Roberto Soraggi. La plupart du temps, elle n'a reçu aucune réponse ou si réponse il y eut, chacun la renvoyant à un autre interlocuteur.

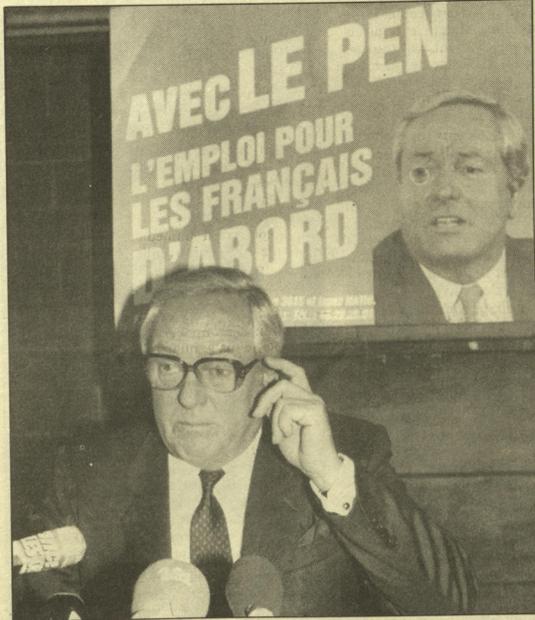
Suzana Mattei fait appel à tous ceux qui luttent pour les droits de l'homme, les droits de la défense et le droit d'asile pour témoigner de leur inquiétude pour l'état de santé de Roberto Geminiani qui nécessite de façon urgente une hospitalisation appropriée à sa maladie.

L.B.

(1) Federazione Anarchica Livornese, via Rossi 80, Livorno, Italie.

(2) Roberto Geminiani, n° 765 244, cellule n° 298, 1, avenue de la Division-Leclerc, 94261 Fresnes.

**Dernière minute :** Nous apprenons que Roberto Soraggi et Roberto Geminiani passeront en cour de cassation le 8 octobre prochain (N.d.R.).



Ce qu'il a dit ? Peu importe, un « détail » au regard de tout ce qui a déjà été dit, été fait par le Front National. Le Pen raciste, antisémite, représentant d'un fascisme sans idée ou d'une droite populiste, oui... et on avait eu le temps de s'en rendre compte. Tant qu'il se can-

bête s'enferme, récidive, signe et persiste et nul ne s'en choque. Personne ne s'émeut. Y aurait-il des bons et des mauvais Sémites ? Cela a en plus des relents de l'an 40, lorsque les mêmes dénonçaient la main de la « banque juive » (1) et le complot de la « Juiverie internatio-

Le référendum du 6 septembre dernier, considéré comme une étape supplémentaire vers le rétablissement total de la démocratie, concernait la levée de l'interdiction d'activités publiques de 241 anciens politiciens. Bien que le gouvernement ait fait campagne contre leur « retour », le référendum fut approuvé à une faible majorité. Demi-victoire, demi-défaite ? Le Premier Ministre fut néanmoins contraint d'annoncer des élections anticipées pour novembre prochain.

Certains sont donc tentés de dire que tout serait rentré dans « l'ordre » : élections obligent ! Pourtant, dans de nombreux domaines, il n'en est rien. Récemment un mouvement de grève de la faim fut suivi par près de 700 détenus politiques, pour exiger la fin des mauvais traitements et de la torture. Cela ne vous rappelle rien ?

#### Mobilisation ouvrière...

L'année écoulée fut marquée par une recrudescence de la mobilisation ouvrière. Dès les premiers jours de novembre 1986, face à l'intransigeance du patronat de l'industrie métallurgique, 30 000 travailleurs refusèrent de prendre leurs repas à la cantine de l'entreprise. A la suite de cette action, 2 650 ouvriers de l'usine N.E.T.A.S. arrêtèrent la production. Cette grève se prolongea jusqu'au 18 février dernier et permit d'obtenir gain de cause : l'augmentation de 40% des salaires. Elle est ainsi considérée comme la plus importante grève depuis le 10 septembre 1980.

Le 24 mars, une marche de protestation organisée par le syndicat T.U.R.K.-I.S. (1), en direction de l'Assemblée nationale, fut interdite par la police. Invoquant l'article 74 de la Constitution, qui autorise tout individu à « adresser par écrit à la Grande Assemblée nationale des pétitions et des réclamations les concernant », les 3 000 manifestants entendaient déposer une pétition déplorant la baisse du niveau de vie (2). La vague de grèves touchait alors 90 000 salariés.

Le 26 avril, à Samsun, 10 000 personnes défilèrent contre la politique d'austérité. A l'occasion du Premier Mai (3), l'armée renforta considérablement ses patrouilles pour étouffer toute tentative de rassemblement. Le président Evren en profita pour réaffirmer son opposition à la légalisation : « Nous ne pouvons tolérer un telle fête célébrée dans les pays communistes ». De nouveau, le 10 mai,

## TURQUIE

# « Démocratie musclée »

à Izmit, la T.U.R.K.-I.S. organisait un meeting de 35 000 personnes, en solidarité avec les grèves qui se déroulaient.

Grèves de la faim (4), arrêts de travail, manifestations, le mouvement ouvrier semble se relever peu à peu. De son côté la T.U.R.K.-I.S. tente de canaliser le mécontentement, mais jusqu'à quand le pourra-t-elle ?

De même, le mouvement étudiant est en pleine effervescence. Tout débuta à la fin octobre 1986, à la suite du suicide d'un étudiant à cause de son échec scolaire. Plusieurs milliers de jeunes se rassemblèrent, sans attendre, devant la direction de l'Université de Marmara, pour protester contre la politique suivie par le Conseil supérieur de l'Université. Le 3 novembre, démarrait une marche d'Istanbul et d'Izmir, en direction d'Ankara. A leur arrivée, 3 jours plus tard, la police arrêta les quelques 200 étudiants qui attendaient leurs camarades. Puis l'année s'acheva par une série de grèves de la faim, dans différentes universités.

#### Mobilisation des étudiants

L'agitation reprit à la mi-avril après l'annonce d'un projet de loi, selon lequel toutes les associations étudiantes devraient fusionner et se soumettre au contrôle du doyen de l'établissement. Le mouvement s'étendit rapidement aux grandes villes universitaires : Istanbul, Ankara, Izmir, Eskisehir et Adana. Lors de manifestations, 64 étudiants furent appréhendés à Istanbul et 254 dans la capitale. Le 16 mai, tandis que 6 autres étudiants étaient appréhendés lors d'un meeting, un groupe entama une marche d'Ankara vers Samsun, marche qui fut stoppée par la police. Deux jours plus tard, des étudiants d'Istanbul, Bursa et Gaziantep organisaient de nouvelles actions de protestation entraînant l'arrestation de 72 d'entre eux.

Il aura donc fallu des centaines d'arrestations, ainsi que de nombreux procès, pour que le gouvernement retire son projet (5).

Parallèlement au muselage de la classe ouvrière, on assiste à un développement inquiétant de l'intégrisme musulman. Cette

ascension fut illustrée, le 3 mai dernier, par un grave incident à Van. Pendant le Ramadan, un groupe de fondamentalistes attaqua des étudiants dans un restaurant. Le bilan fut particulièrement lourd : 1 mort et 7 blessés graves.

#### Montée de l'intégrisme

Le lendemain, le quotidien *Cumhuriyet* rapportait les propos tenus par le secrétaire général adjoint de la Ligue mondiale islamique : « Récemment les journaux gauchistes et communistes ont lancé une campagne contre les relations entre le gouvernement turc et la Rabitat. Mais le général Evren a défendu cette relation et déclaré que si nécessaire, il pourrait conclure un nouvel accord avec la Rabitat. A la conférence de presse, M. Evren a attiré l'attention sur les activités des églises catholiques et des organisations communistes en Turquie (...) La position d'Evren en ce qui concerne la Rabitat est très appréciable pour nous ».

Bien que l'actuel président ait déclaré : « La réaction religieuse existe en Turquie, elle est aussi dangereuse que le communisme », c'est la junte, elle-même, et le gouvernement actuel qui ont favorisé son expansion. Aujourd'hui, les intégristes ont infiltré le parti de « la mère patrie » (A.N.A.P.), au pouvoir depuis 1983, ainsi que l'appareil d'Etat (6).

Depuis 7 ans, le bilan est éloquent : de par la nouvelle Constitution (1982), l'enseignement religieux est obligatoire dans le secondaire ; durant la dictature, Evren se référait aux textes coraniques pour justifier les mesures antidémocratiques ; l'ouverture de la Turquie vers les pays islamiques ; le nombre des écoles religieuses est en constante augmentation (1 élève sur 5 actuellement) ; les pratiques religieuses sont de plus en plus fréquentes dans les lieux publics ; certains journaux (*Tercuman, Milliyet, Turkiye...*) bénéficient de l'aide de la Rabitat ; tandis que les ouvrages progressistes sont dûment interdits, les publications religieuses prolifèrent.

Pendant une opération de ratissage, dans l'Est du pays, des tracts furent déversés sur

les villages dont la fin disait : « N'oubliez pas ! l'armée turque, qui est en train d'anéantir ces traitres, est la dernière armée puissante du monde islamique aujourd'hui. Collaborez avec elle ! ».

#### Un ordre musclé

L'institutionnalisation de la répression suit son cours. Le syndicat D.I.S.K. est définitivement interdit, à la suite du procès qui s'acheva en décembre dernier. Au nom de l'article 141 du Code pénal réprimant les activités visant « à assurer la domination d'une classe sur une autre », 264 personnes furent condamnées pour activités légales à l'époque !

Le 13 avril 1987, le ministre de l'Intérieur annonçait que 1 683 000 individus étaient classés « suspects », à la suite d'une enquête nationale. C'est-à-dire : « Quiconque suscite chez les forces de l'ordre la crainte qu'il ne puisse commettre un crime ; ou quiconque est suspecté d'un crime défini comme, mais ne peut être poursuivi juridiquement faute de preuves suffisantes ». Ainsi, 300 000 personnes ne seront jamais autorisées à quitter le territoire.

Lors de son premier congrès, en juin dernier, l'Association des droits de l'homme de Turquie déclara qu'au moins 240 000 individus avaient été détenus, et le plus souvent torturés, depuis septembre 1980. Désastre économique, répression quotidienne, terreur et militarisation au Kurdistan, et pourtant la « démocratie » serait de retour... Pour preuve, Ankara a demandé, récemment, son intégration au sein de la C.E.E. Derrière cet écran de fumée, l'ombre des militaires est toujours là !

Jean-Claude (Gr.) Kropotkine

(1) Un des seuls syndicats autorisés, qui regroupe plus d'un million de travailleurs.

(2) Celui-ci a baissé de plus de 50% depuis 1980 !

(3) Depuis 1978, tout rassemblement est interdit.

(4) Comme ce fut le cas, par exemple, en décembre 1986 à Adana lorsque les dirigeants syndicaux protestèrent contre la répression dans les entreprises.

(5) Au moins 242 à Ankara, 28 à Izmir...

(6) Le 20 janvier 1983, l'A.N.A.P. s'est d'ailleurs opposé à la mise en place d'une commission d'enquête sur l'intégrisme, lors de sa discussion au Parlement.

## REPRESSION

# Prisons : parlons de la Turquie

L'UNIVERS de certaines femmes s'apparente, en ce pays, à un cauchemar : « (...) mère d'un condamné à mort (...) Trois fils en prison, depuis dix ans (...) femme d'un condamné à mort, torturée (...) A fait six ans de prison (...) sa fille, six ans, torturée sous ses yeux », flots de visages tragiques.

Quelques unes de ces femmes, venues de lointaine campagne, sont illettrées. Elles sont toutes unies par une longue lutte. Le plus souvent la solidarité familiale s'est transmises en prise de conscience politique. Depuis des semaines, ces femmes se réunissent tous les jours devant la prison de Sigmalcilar, à Istanbul ; comme d'autres devant celle d'Ankara, ou d'ailleurs. Elles manifestent dans la rue et donnent des conférences de presse, afin de soutenir la grève de la faim des prisonniers politique commencée le 9 juillet dernier.

A Istanbul, dans la rue du quartier d'Aksaray, existe deux comités de soutien aux prisonniers. Le bureau du T.A.Y.A.D. (comité de

soutien des prisonniers politiques et de leur famille), fondé voici un an, couvrait beaucoup de va-et-vient. Nettement plus politisés que ceux du « Comité des droits de l'homme », ses membres se déclarent proches de la gauche révolutionnaire. Une même notion d'entraide et de solidarité, envers les familles, unit ces deux comités. Au T.A.Y.A.D., le jeune éditeur du journal *Yeni Cozum* (« Nouvelle résolution ») boit le thé. Il s'occupe de quatre cas, lesquels risquent 30 ans de prison. L'autre comité traite, quant à lui, du cas de la jeune Aysel Zehir, la torture l'a réduite à l'état d'un petit enfant ; et ses amis se battent maintenant pour qu'elle puisse partir en Allemagne, dans un centre de soins post-torture... L'existence officielle de ces deux comités peut étonner, elle s'explique, en premier lieu, par une forte solidarité, laquelle dépasse les frontières turques.

De nombreux comités existent en R.F.A., qui se joignent à leurs actions par des grèves de solidarité, par l'occupation de bureaux par les « Verts », à Bonn. Une délégation de la liste

alternative et des « Verts » avait rendu visite au T.A.Y.A.D., en juillet. Malgré leurs divergences, les deux comités se réunissent tous les jours devant la prison, à l'instar de quelques intellectuels — parmi lesquels, l'écrivain Yasar Kemal. Le triste record de prisonniers politiques, en Turquie, plafonne les 10 000 (et ce malgré une loi pour « repentis », selon le modèle italien, en vigueur depuis 4 ans).

Déjà en 1985, une commission parlementaire mettait à jour l'inhumanité des conditions carcérales, sans le moindre effet. En 1986, un mouvement de grève de la faim était déclenché dans les prisons de Bartin et d'Adana. Depuis juillet, 700 prisonniers politiques, — dont plusieurs (7 à Istanbul) sont décidés à la poursuivre même si mort doit s'en suivre —, font la grève de la faim dans dix prisons turques. Les tortures physiques et psychiques contre lesquelles protestent les grévistes sont multiples : l'impossibilité d'aller aux toilettes plus d'une fois tous les trois jours ; l'impossibilité de se laver plus d'une fois par an (alors qu'ils sont arrosés à l'aide de jets d'eau froide en plein hiver) ; la censure des journaux ; la limitation des visites ; la nourriture infecte et insuffisante ; le manque de soins médicaux.

Dans certaines prisons, les prisonniers politiques sont contraints de chanter l'hymne national, et de réciter les paroles de « Mustafa Kemal Atatürk » (Kurdistan). Il arrive que 18 prisonniers soient entassés dans une même cellule de 25 m<sup>2</sup>. Nombreux sont ceux qui ont été roués de coups, nourris de force ou encore enchaînés dans des cellules d'isolement.

« Les oppresseurs au pouvoir décident non seulement de l'innocence ou de la culpabilité de nos fils, mais aussi s'ils sont des hommes ou des bêtes ! », déclare une mère. En témoignage de solidarité, des femmes ont brûlé, devant la prison, des vêtements carcéraux bleus, symbole de l'humiliation, que les grévistes refusent de porter. Si la rue, comme moyen d'action, nous semble parfois dépassée, en cet été 1987, il s'agit d'autre chose que d'un rituel.



Plus de cinquante manifestants ont été arrêtés, certains sont encore détenus. Dider Sensoy, sœur d'un prisonnier, a succombé d'une crise cardiaque lors des assauts brutaux de la police, durant la manifestation du 1<sup>er</sup> septembre, à Ankara.

« Mais les grèves de la faim sont aujourd'hui démodées », s'étonnait Oltan Sungurlu, ministre de la justice. « De toute façon, manger trop fait grossir ! », et : « Les prisons turques sont les meilleures du monde ».

DAGMAR



AFRIQUE DU SUD

Rétrospectives de la lutte des travailleurs sud-africains

La grève des mineurs noirs sud-africains est aujourd'hui terminée. Nous avons, cependant, avec les sources d'informations dont nous disposons, voulu faire le point sur cette grève où il y a eu des morts et des millions de licenciés.

Ce n'est qu'un début

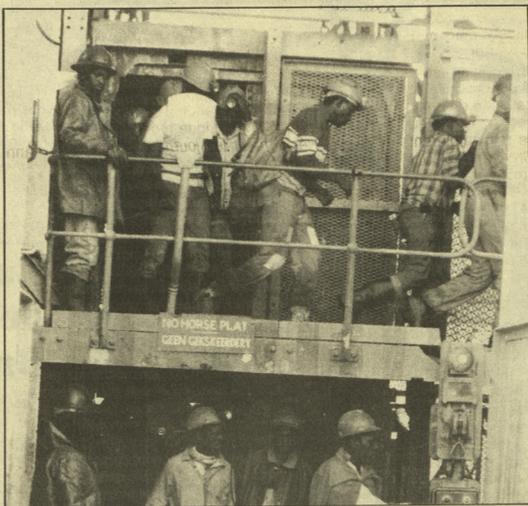
Soixante dix-huit militants du syndicat des mineurs, National Union of Mine Workers (N.U.M.), ont comparu devant un tribunal, accusés de conspiration et de subversion. Plus de 120 militants du N.U.M. ont été arrêtés par le régime sud-africain, afin de briser cette grève qui menaçait les exportations d'or (exportations qui représentent 60% des gains en devises étrangères du régime).

La grève, suivie par 350 000 mineurs (dans les mines d'or ou de charbon), était la première grève nationale du N.U.M., et la plus importante grève autorisée que le pays ait jamais connue. Les premiers grévistes commencèrent leur action, le 9 août, en demandant : une augmentation de 30% du salaire ; des indemnités de risque (justifiées par le fait que de nombreux mineurs meurent au travail chaque année) ; ainsi qu'une augmentation des indemnités de décès. La Chambre des mines répondit à ces revendications par une augmentation unilatérale des salaires de 15 à 23% et stoppa les négociations.

Le N.U.M., qui n'attendait que 200 000 grévistes dans 46 mines, fut surpris de voir que plusieurs dizaines de milliers de mineurs non syndiqués rejoignaient le mouvement. *The Johannesburg Star* rapportait, dans ses colonnes, que le syndicat rejetait une proposition de participation aux parts de l'entreprise, considérant celle-ci comme une tentative pour corrompre les travailleurs, et pour augmenter leur exploitation. Face à un mouvement ouvrier de plus en plus combatif, les employeurs mentionnèrent de plus en plus souvent la possibilité de participer aux parts de l'entreprise, en participant à son capital, dans l'espoir de faire exploser la productivité et d'assurer la paix sociale.

Lors de réunions de masse, environ 250 grévistes furent blessés par des charges policières pendant des meetings syndicaux et des piquets de grève. La police a utilisé des balles en caoutchouc, des gaz lacrymogènes dans le but d'interrompre les meetings ; plusieurs mineurs durent être hospitalisés.

Plus de 75 grévistes furent blessés, près de Johannesburg, par la police et des gardes de sécurité des mines, qui firent feu sur 700 grévistes réunis en dehors de leur zone « résidentielle », sept grévistes durent être envoyés à



l'hôpital. Des gardes de sécurité de certaines compagnies forcèrent des mineurs à retourner au travail en braquant des armes sur eux. Dans d'autres mines les grévistes furent menacés de licenciement de masse si la grève ne cessait pas, et nombreux furent les mineurs mis à la porte sous prétexte de sabotage. Le N.U.M. dut évacuer des travailleurs pour les protéger des intimidations et des violences.

Etendre la grève

Malgré les menaces répétées du gouvernement de supprimer le droit de grève et les syndicats non raciaux d'Afrique du Sud, le plan pour étendre la grève se préparait. Les affiliés du N.U.M. votèrent, à Africa's Rand Refinery, la grève à 121 pour et 1 contre, tout en ne faisant pas encore de rassemblement de masse. La grève serait devenue illégale et placée sous le coup de lois restrictives sur le travail.

La raffinerie traite tout l'or sud-africain pour les marchés internationaux, aussi la grève aurait pu forcer les propriétaires des mines — qui mirent de côté d'importants stocks de charbon et d'or avant le début de la grève — à capituler. Le vote pour faire faire la grève était également en cours dans 12 autres mines (mines de platine, de chrome, d'uranium et de diamant).

La grève est une action clef pour la campagne des salaires de la confédération des syndicats sud-africains (C.O.S.A.T.U.). Cette dernière demande un salaire minimum annuel. Les mineurs noirs gagnent en moyenne £ 200 par mois (1 200 F par mois), moins d'un cinquième du salaire gagné par leurs homolo-

gues blancs, qui supervisent et font les jaunes, et seulement trois-quarts du salaire industriel moyen. La C.O.S.A.T.U., à la veille de la grève, a menacé le gouvernement de grèves de solidarité dans les autres industries en cas d'action contre les mineurs.

Environ 15 000 travailleurs se mirent en grève, au centre sud-africain du charbon, du pétrole et du gaz (S.A.S.O.L.), en solidarité le 17 août ; mais cette grève fut rapidement suspendue, après que des membre de la fédération chimie de la C.O.S.A.T.U. aient été attaqués par des bandes armées, entre autres, de barres de fer à la

solde de la direction. Le syndicat fait mention de deux travailleurs assassinés par ces escadrons de la mort, à la mine de Secunda.

La grève des mineurs faisait partie de toute une série de grèves. Plus de 30 000 travailleurs dans les industries de l'acier, du pétrole, du charbon, de l'automobile et de la chimie entrèrent dans les grèves et dans d'autres formes d'actions industrielles. Environ 11 000 membres du syndicat des métaux (N.U.M.S.A., affiliée à la C.O.S.A.T.U.) firent grève, dès la fin juillet ; une grève illégale de 24 heures suivie par 50 000 travailleurs. Quelques jours plus tôt, quatre mineurs furent tués lorsque les gardes de sécurité tirèrent sur ce que la direction présentait comme une grève illégale.

Les escadrons de la mort

Le gouvernement mis en place des lois pour renforcer les tribunaux, obligeant les syndicats à payer des indemnités aux employeurs, pour compenser la production perdue à la suite de grèves illégales et d'actions incorrectes, empêchant les travailleurs de faire appel et mettant hors la loi les grèves politiques. Le *Financial Times* rapportait, dans ses colonnes, que le milieu des affaires était très inquiet de tout autre plan gouvernemental qui aurait amené les entreprises à récupérer les loyers en retard, pour les logements appartenant à l'Etat, sur les salaires. Environ 3 millions de Noirs participaient à une grève anti-loyers, contre le gouvernement, et il est dû à celui-ci 135 millions de dollars. Les

employeurs craignaient que ces déductions ne mène à une augmentation des actions violentes.

Plus de 2 500 personnes se joignirent, le 8 août, à l'enterrement de Eric Mortonga, frappé à mort à la fin juillet par les escadrons de la mort sud-africains. Mortonga était le précédent président de la S.A.A.W.U., syndicat affilié à la C.O.S.A.T.U. et un membre du Front démocratique unifié (U.D.F.), parti d'opposition.

Au moment de son assassinat, il était directeur adjoint de l'institut pour une « alternative démocratique au régime d'Afrique du Sud » (D.A.S.A.), chargé de rassembler les sud-africains, Noirs et Blancs. Cet assassinat n'était que le dernier d'une longue série d'attentats et de meurtres de syndicalistes et de militants par les escadrons de la mort liés au régime sud-africain, et aux régimes du Bantustan pions de celui-ci (partie d'Afrique du Sud prétendument souveraine et indépendante). Plus des trois quart des exportations sud-africaines proviennent, directement ou indirectement des mines. Le gouvernement sud-africain ne s'est pas permis de faire l'erreur de laisser continuer cette grève, et il y a mis fin, en obligeant, par la violence et la menace, les travailleurs sud-africains à se soumettre et à abandonner.

Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, risquent de nombreuses années de prison. Il s'agit pour nous de diffuser toute l'information, de manière à ce qu'on ne les oublie pas.

Article tiré de « World Labor News » (I.W.W.) (Industrial Workers of the World)

ETATS-UNIS

Le mouvement anarchiste

MOUVEMENT anarchiste aux Etats-Unis ? C'est vrai qu'il existe, il est difficile d'en estimer réellement l'importance, mais il y a probablement plusieurs milliers de militants actifs (une des raisons expliquant cette difficulté vient, sans doute, de l'étendue du territoire).

Activités spécifiquement anarchistes

On peut, cependant, se rendre compte de la force du mouvement anarchiste aux Etats-Unis par le nombre de ses activités spécifiquement anarchistes qui s'y déroulent. Parmi les librairies présentes, nous pouvons citer « Bound Together Books », à San-Francisco ; « Left Band Books », à Seattle ; « Wood Shoe Books », à Philadelphie ; et « Impossible Books », à Chicago.

Il y a au moins 20 périodiques anarchistes dans ce pays. Parmi les plus importants, nous trouvons *The Match 1*, de Tucson (la plus ancienne publication anarchiste des Etats-Unis, éditée depuis 1969) ; *Ideas and Action*, de San-Francisco (organe de la section de l'Association internationale des travailleurs [A.I.T.]), *Workers' Solidarity Alliance* (W.S.A.) ; *No Middle Ground*, de San-Francisco (revue anarchiste concernant l'Amérique latine) ; et *Guangara Libertaria*, de Miami (publication des exilés cubains, et seul journal de langue espagnol publié aux Etats-Unis).

On peut également mentionner un certain nombre d'éditeurs anarchistes comme « Black & Red », de

Détroit, qui publie un nombre conséquent de titres anarchistes, à des prix bons marchés ; l'« International Blacklist », avec des activités basées à San-Francisco ; et *The Match 1*, qui éditent un certain nombre de brochures.

Les anarchistes sont également présents et actifs dans les radios pirates, et il semblerait qu'une station de radio (« Radio Tangerine ») émette régulièrement sur ondes courtes, et que l'activité de l'année 1986, et présente, dans ce domaine fasse espérer de nouvelles stations. Un développement particulièrement intéressant a été celui de la formation, en 1985, de la W.S.A., première structure américaine affiliée à l'A.I.T. Actuellement, celle-ci regroupe quelques dizaines de personnes éparpillées dans le pays. Un nombre beaucoup plus importants d'anarchistes sont particulièrement actifs dans les mouvements non spécifiquement anarchiste.

Activités non spécifiques

Parmi ceux-ci, le mouvement antinucléaire et le mouvement pour la protection de l'environnement. Deux des principaux groupes antinucléaires se trouvent dans la région de la Baie de San-Francisco : la « Abalone Alliance » et le « Livermore Action Group » ; tous deux sont clairement influencés par les idées anarchistes. La plupart de ces groupes ont déjà mené un certain nombre d'actions avec succès — surtout des actions de désobéis-

sance civile — regroupant plusieurs milliers de personnes.

Les anarchistes sont également actifs dans les mouvements de femmes et d'homosexuels, dans des mouvements d'opposition à l'intervention des Etats-Unis en Amérique latine, et dans les collectifs de travailleurs et de mouvements communautaires. Un autre domaine dans lequel le mouvement est particulièrement présent est celui des occupations de logements vides. Ces occupations sont moins développées qu'en Europe, mais elles existent. A San-Francisco, il y a, sans doute, 100 à 200 occupants, et certains éditent une revue anarchiste nommée « Brix and Bootles ».

Actuellement donc, le mouvement anarchiste consiste en plusieurs milliers d'individus éparpillés à travers ce pays de 230 millions de personnes, mais il n'y a pas de raisons d'être pessimiste. Il y a environ 20 ans, en pleine guerre du Vietnam, il n'y avait pas de mouvement de femme, de mouvement pour les droits des homosexuels, de mouvement antinucléaire, de mouvement de squatters et, semble-t-il, aucun périodique anarchiste, ni éditeur, ni librairie, ni radio pirate. Notre nombre est encore faible, mais nous sommes confiants.

Article recueilli auprès de C. Bufe

C. Bufe est aussi membre de « Bound Together Books », collaborateur régulier de *The Match 1* et d'autres collectifs anarchistes aux Etats-Unis. Cet article est également paru dans la revue anarchiste portugaise *A Maldição* n° 1.

Communiqué

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance d'une nouvelle revue libertaire. Son nom : *Nahia*, organe de la C.N.T.-A.I.T. de Bilbao. Au sommaire : les lois anti-grève ; le S.I.D.A. ; alimentation ; le « socialisme espagnol » ; la loi sur l'objection ; Puerto Real ; les nouvelles lois antiterroristes en R.F.A. ; littérature...

Pour en savoir plus, écrire à : Confederation Nacional Del Trabajo, Federation Local de Bilbao/Bilboko Federakunde Lokala, c/Santa Maria, 9-2º izada, Apdo correos, 1.464 Bilbao, Espagne.

Plusieurs actions mentionnées, notamment dans : une chaîne de supermarchés, « El Astorgano » ; l'hôtellerie, « Hotel Ercilla » ; le secteur bancaire (grève sabotée par les syndicats réformistes, U.G.T. et C.C.OO.). La C.N.T. participe à toutes ces luttes, et nous vous tiendrons au courant de toutes les informations communiquées par cette dernière.

Relations internationales

## ANARCHO-SYNDICALISTE

# Benoît Broutchoux (1879-1944), un sacré personnage !

**P**ARLEZ de Benoît Broutchoux à un vieux mineur du Pas-de-Calais, cela éveillera sûrement quelque chose en lui : « Ah ! oui, Broutchoux ! Un drôle d'syndicaliste qui grimpaux aux réverbères pour haranguer le populo, et pis les flics le tiraient par les pieds... Ha ! ha ! un sacré numéro ch'ti-là, un peu anarchiste, hein ? Non, je l'ai pas connu, c'était plutôt l'époque de mon père, mais on m'a raconté... ».

## Un sacré personnage...

Oui, un sacré personnage, Benoît Broutchoux. Un anarcho-syndicaliste, militant de la C.G.T. d'avant 1914. Mais ni la C.G.T., ni les anarchistes ne se souviennent très bien de lui. Broutchoux fait pourtant partie de ces individus qui marquent leur époque par une action directe concrète, par leur vitalité aussi, leur personnalité.

Broutchoux (1879-1944) incarnait un personnage populaire et sympathique, une vedette du pays minier, un moment de l'histoire syndicale des mineurs. « Ah ! dis donc l'viennent encore emmerder l'Benôit » grondait le populo des corons de Lens, quand les cognes venaient alpaguer Benoît Broutchoux. Et la foule s'attroupaît devant le domicile de Benoît pour l'acclamer et insulter les pandores. Oui, au début de ce siècle, Benoît Broutchoux était un véritable héros populaire dans le bassin minier du Pas-de-Calais. Anarcho-syndicaliste, il se baguara sans trêves contre l'ordre des compagnies minières et la mollesse des militants socialistes. Militant original et gouailleux, Benoît dirigea, en 1906, la grande grève qui suivit la catastrophe de Courrières (1 100 victimes). Mais c'est Monatte, syndicaliste révolutionnaire de la C.G.T. d'avant 1914, puis trotskyste de l'entre-deux-guerres, qui a le mieux défini l'esprit de Benoît Broutchoux : « Son anarchisme n'était pas doctrinaire. Il était fait de syndicalisme, d'antiparlementarisme, de Libre pensée, d'amour libre, de néo-malthusianisme et de beaucoup de gouaille. Pour tous, amis et adversaires, il était Benoît, Benoît tout court ».

Broutchoux se montra toujours tolérant, ouvert, non sectaire. Dans son journal, *L'action syndicale*, il laissait s'exprimer tous



les courants du syndicalisme et de l'anarchisme. Mais à force d'éviter les chapelles, de refuser tout sectarisme, Benoît se retrouva le cul entre deux chaises : d'un côté les pontes de la C.G.T., de l'autre les partisans de l'individualisme libertaire. Benoît durcit alors sa position. Il se proclama communiste révolutionnaire (pas au sens marxiste, plutôt dans l'esprit de Bakounine). Après la Révolution russe, faisant toujours preuve d'optimisme et d'ouverture, Broutchoux voulut concilier libertaires et bolchéviques. La déception fut rude. Il rejoignit l'Union anarchiste et participa, au côté de Sébastien Faure et de Louis Lecoin, à la tentative du *Libertaire* quotidien.

Au moral, Broutchoux était un curieux mélange de rigorisme révolutionnaire et de gouaille populaire. S'il ne cultivait pas l'austérité constipée de certains militants de la

C.G.T., Benoît était quand même empreint d'un certain moralisme. Autodidacte, il croyait aux vertus révolutionnaires de l'éducation pour le peuple. Anti-alcoolique, il ne buvait que du lait, du thé et un peu de bière. Néo-malthusien, il se bagarrait pour la limitation des naissances. Cela ne l'empêchait pas de conserver son côté « folklo » et brouillon, de composer son canard à la dernière minute, de loucher tous ses trains, d'écrire des poèmes un peu fleur bleue et de signer ses papiers de pseudonymes croquignoles, tels : « A. Serbe » ; « Adultérine » ; ou « C. Lexion ».

## « Accueillant et généreux »

Son logement, rue Emile-Zola à Lens, était chichement meublé de caisses recouvertes de crétonne et de planches où s'entassaient une

vaisselle hétéroclite et des monceaux de bouquins. On y entrait comme dans un moulin. Benoît, toujours accueillant et généreux, tenait table ouverte pour les camarades de passage. C'est donc cette espèce de « pied-nickelé » au service de la Sociale que le *Monde libertaire* vous présente cette semaine, et ceci d'après la bande dessinée réalisée en 1980 par Phil et Calens (ouvrage aujourd'hui malheureusement épuisé).

Gr. Benoît-Broutchoux

## La java de Benoît Broutchoux

C'est la java de Benoît  
Cell' qui fait peur aux bourgeois  
C'est la java de Broutchoux  
Cell' qui fait table ras' de tout.

Broutchoux était un prolo  
Qu'aimait pas les sociaux.  
C'est un cochon d'anarchisse  
Affirmait Basly-la-Jaunisse.

Les élus sont des vendus !  
Les baslicots des lav'dus !  
Rétroquait Benoît Broutchoux  
Les réformiss's sont bien trop mous !

La catastrophe' de Courrières  
Fit mill' morts et des poussières :  
Pour les patrons la fortune,  
Pour les mineurs la foss' commune !

Dans le Comité de grève  
Broutchoux s'bagarrait sans trêves :  
Les pandor's l'ont alpagué  
Et pour deux mois l'ont hébergé.

Benoît détestait les flics :  
Pour caus' de désordr' public  
La villa des mill'-barreaux  
Devin' vit' sa maison d'repos.

Brûler l'dur c'est croquignol :  
Faut pas aimer les contrôles  
A part celui des naissances  
Pas d'chair à canons pour la France !

Dans ses canards syndicaux  
Pour se marrer, notr' poteau  
Narrait des histor's de cul :  
La lutt' des class's a ses cocus.

Viv' l'éducation sexuelle !  
Les ratichons au bordel !  
Plus d'patrie, moins de travail  
A bas la troupe et la mitraille !

Tous les bons bougres du ch'Nord  
De Lille à Douai s'remémorent  
Sa gouaille et tous ses combats  
Et chant'nt la java de Benoît.

Paroles d'Igwai  
Sur l'air de « La Java des bons enfants »  
de Raymond Callemín dit la Science  
et Francis Lemonnier



Benoît Broutchoux  
(*Terre libre*, 1909)

## SYNDICALISME

# La « neutralité syndicale »

Benoît Broutchoux, comme beaucoup de militants anarchistes, a été amené à prendre position sur la nature et les objectifs du syndicalisme. Voici ce qu'il écrivit en 1909 dans *Terre libre*

**D**ANS tous les degrés et sur tous les tons de l'arc-en-ciel confédéral, on nous a rabâché pendant trop longtemps que le parti syndicaliste est un groupement d'intérêts et que les partis politiques sont des groupements d'opinions. Comme beaucoup de copains, j'ai cru à cette foutaise, mais maintenant je n'y crois plus. (...)

## Exposition

Une exposition relatant la vie de Benoît Broutchoux, ainsi que les luttes sociales auxquelles il a participé est organisée en octobre, novembre et décembre tous les samedis, de 15 h à 19 h, au Centre culturel libertaire de Lille, 1/2, rue Denis-du-Péage, Lille (M° Fives).

Gr. Benoît-Broutchoux

Le syndicalisme, qui est le produit de l'industrialisation, s'il veut vivre pour accomplir sa tâche, doit évoluer tout comme notre pauvre humanité et même faire avancer cette dernière. S'il veut supprimer le salariat et le patronat, comme c'est indiqué au premier psaume de la Bible confédéraliste — pour laquelle j'ai la plus grande foi, — il doit faire une guerre acharnée, impitoyable contre le patronat et les soutiens de ce dernier, non pas seulement pour obtenir des augmentations de salaire, des diminutions d'heures de travail, de moins mauvaises conditions de servage, mais pour diminuer l'exploitation capitaliste, la supprimer.

## Un groupement d'opinion

Le syndicalisme n'est pas et ne peut pas être seulement un groupement d'intérêts corporatifs, il est aussi un groupement d'opinions, quoi qu'en disent les plus autorisés de nos oracles cégétistes. (...)

Les prolos qui adhèrent aux syndicats rouges le font dans le but d'adoucir et de supprimer leur enfer, spécial à chaque métier et préparer le paradis terrestre pour tous. En général, ces syndiqués-là ne croient plus en la prétaille, détestent la gradaille, la gouvernance et toute la haute saloperie. (...)

La plupart des militants syndicalistes regardent la question sociale à un point de vue parti-

culièrement faux. C'est ce qu'on appelle le « dédoublement » ou le mystère de la dualité d'un individu en deux personnes : le syndiqué et le citoyen. Il y a des camarades qui prétendent sans rire qu'au syndicat on doit être syndicaliste, et qu'en dehors du syndicat on peut être déiste ou athée, patriote ou internationaliste, votard ou antivotard. (...)

## La « neutralité syndicale »

L'esprit religieux (soumission des ouvriers) doit être combattu émergiquement par l'esprit syndicaliste (révolte des ouvriers). Le syndicat doit aussi lutter contre les abrutisseurs de l'école laïque qui, entre autres bourdes, enseignent le respect aux lois votées par nos respectables Quinze Mille, et aussi le respect de la propriété, c'est-à-dire les rapines commises à notre détriment par nos ennemis de classe.

Ces explications peuvent paraître saugrenues aux partisans de la « neutralité syndicale ». Je leur demanderai si le patron et le parasite sont neutres, eux ? Ne s'appuient-ils pas sur les abrutisseurs religieux ou laïques pour conserver ou augmenter leur omnipotence ? A mon avis, les ouvriers seraient niais s'ils s'attaquaient seulement à l'effet sans combattre les causes.

=====  
souscrivez... abonnez-vous... souscrivez... abonnez-vous... souscrivez.  
=====

ÉMISSION

# Le corps dévoré par le sport

La violence des sports se constate et inquiète : morts du Heysel, décès de pilotes, skieurs estropiés... Sans comptabiliser les membres brisés, et les « héros » disparus. Mais cette inquiétude ne sert-elle pas à masquer une autre violence, plus déterminante, du sport et des pratiques corporelles dans notre société, en laissant croire qu'il suffirait de bannir ces drames pour sauver l'honneur du sport.

A y regarder de plus près, il semble bien que les sports inventés et développés au cours de notre histoire soient conçus pour remplir une fonction sociale aux dimensions multiples. Le sport est une entreprise multinationale, soumise aux lois du marché, par sponsors et spectacles

sportifs interposés. Et de plus il fonctionne comme une institution de contrôle du corps, sous la forme de l'éducation à la compétition, à la guerre et la haine (des équipes, des « faibles »).

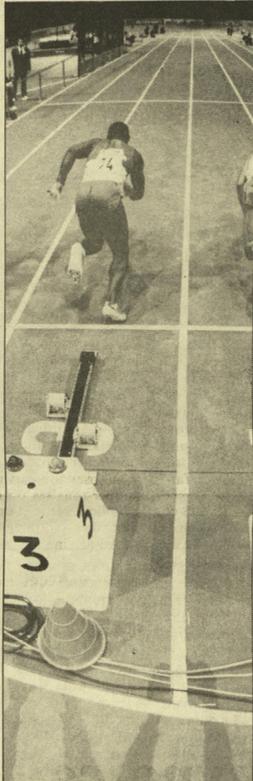
Le sport s'ancre sur notre corps afin de le transformer en machine, vecteur de performances, en représentation de la force ou en image de la « forme » adéquate à la mode, c'est-à-dire au régime de la marchandise.

Dès lors la « question du sport » prend de l'ampleur ; elle engage une réflexion nécessaire sur l'usage social du corps et sur les techniques grâce auxquelles nous le formons, et le Capital le gère. Notre corps nous apparaît encore trop souvent comme donné par la nature. Mais lorsqu'on analyse

l'intérêt que les institutions portent au corps, il devient clair que nous apprenons les règles sociales par des disciplines corporelles constantes : rythmes, rituels, symboliques du corps, morales du corps.

L'émission du 25 septembre sera consacrée à une réflexion sur le sport et le corps dans notre société, tentera de comprendre les enjeux de la formation corporelle aujourd'hui. Notre invité, Jean-Marie Brohm, selon lequel le sport est devenu « l'opium du peuple », débattrà avec vous de ces enjeux.

Christian RUBY  
et Yves PEYRAUT



« LA GRAPPE »

## Le temps des vendanges

DEPUIS quelques années maintenant, la revue *La Grappe* voyage tranquillement entre les saisons. Avec des éclousions de mots au détour des pages. Des écrivains, des poètes, des peintres et des dessinateurs s'alimentent de cette aventure littéraire, qu'on doit en particulier à la force de création de Théophile.

Cet automne (du 9 au 11 octobre), *La Grappe* nous donne la quatrième édition de son Festival du Verbe et de la Création. Ce festival, qui se déroule au Mée-sur-Seine (Seine-et-Marne), est important pour plusieurs raisons. D'abord par le rôle qu'il joue dans la propagande de la chose écrite et parlée. Ensuite par la qualité des rencontres qu'il propose. Qu'on en juge... Michel Ragon, Yak Rivais, Jean Tardieu, Louis Arti, Jacques Bertin, Jean L'Anselme, René Maltête, Werner Lambersy, Alain Aurenche, France Léa, Yves Frémion et d'autres encore seront là. Dans la rue ou sur la scène, avec un livre, un texte, une chanson, au bord des lèvres, dans le creux de la main... Des noms qui ne nous sont pas inconnus. Des grands mecs en dehors de la soupe et des salons culteraux. Des z'obsédés textuels, des usagers de la provoc' verbal, des funambules du mot. Des marcheurs en dehors aussi des sentiers battus, rabattus et rabat-joies de la Culture avec un ministre pour câbler les fontionnaires de la pensée.

A travers ces rencontres avec des spectacles, des débats et différentes animations, *La Grappe* fait la fête au Verbe et à la création. Un rendez-vous, un détour entre les lignes.

Pascal DIDIER

- Le 4<sup>e</sup> Festival du Verbe et de la Création :
- le 9 octobre 1987, spectacle de Jacque Bertin (en première partie : Dominique Nourry) ;
  - le 10 octobre 1987, recontre, débats, signatures et marché à la création avec Yak Rivais, Michel Ragon, Théophile, Jean L'Anselme, Michel Peyramaure, Patrice Delbourg, Yves Frémion, Jean Tardieu, Werner Lambersy et René Maltête (expositions : la Gazette de Frémion, de Fluide Glacial) ; Espace Nord, la littérature belge contemporaine ; livres, gravures, peintures) ;
  - le 11 octobre, marche de la création, spectacles non-stop, avec Eve Grilliez, Alain Aurenche, Robert Boudet, Serge Bouzouki et Colombe, France Léa et Louis Arti.
- Pour tous renseignements : Revue La Grappe, c/o Centre d'animation du Mée-sur-Seine, 361, avenue du Vercors, 77350 Le Mée (tél : [16.1] 64.39.12.25).

## Programmes de Radio-Libertaire

Vendredi 25 septembre

- « Merde in France » (8 h à 10 h) : magazine d'information.
- « H comme hasard » (12 h à 14 h) : « Utopions ensemble » à partir d'un roman de Wells non réédité depuis 1932. Pourquoi ?
- « L'invité du vendredi » (19 h à 21 h) : le sport opium du peuple ? avec C. Boem, psychanalyste et écrivain.
- « A bâtons rompus » (21 h à 22 h 30) : présentation du colloque Proudhon qui se déroulera à Paris et à Besançon. Avec comme invitées Chantal Gaillard et Rose-Marie Ferensci.
- « Les nuits pacifistes » (22 h 30 à 1 h) : spécial ordonnances de 1959.

Samedi 26 septembre

- « Revue de Presse » (8 h à 9 h) :
- « Le père peïnard » (10 h 30 à 11 h 30) :
- « Chronique syndicale » (11 h 30 à 14 h) : on destructure aux Télécoms, et toujours les brèves syndicales.
- « De bouche à orteil » (14 h à 16 h 30) : le Centre culturel J.-R. Caussimon est invité à l'occasion de son inauguration, ainsi que « La mouette rieuse » (bar à chanson).
- « L'amarante » (16 h 30 à 17 h 30) : les animaux familiers.
- « Coup de cœur » (17 h 30 à 18 h 30) : avec comme invité « La hulotte ».
- « Allo Maman bobo » (18 h 30 à 20 h 30) : magazine sur les médecins et la santé.
- « Jazz en liberté » (22 h 30 à 2 h) : poussée « Free ».

Dimanche 27 septembre

- « Folk à lier » (12 h à 14 h 30) : Bernard Lasbley est invité à l'occasion de la sortie du livre et de la cassette, sur l'accordéon diatonique, « en pays de gavotte ».
- « La fiancée de M. Spock » (14 h 30 à 17 h) :
- « Le Magazine libertaire » (18 h 30 à 20 h) : les Relations internationales de la Fédération anarchiste sont invitées pour présenter leurs activités et commenter l'actualité.

Lundi 28 septembre

- « Chronique du lundi » (12 h à 14 h) : revue de presse, commentaires d'actualité et musique.
- « Chroniques syndicales » (18 h 30 à 20 h 30) :
- « Ça urge au bout de la scène » (20 h 30 à 22 h) : magazine chansons.
- « Humeur Criminelle » (22 h à 24 h) : polar et roman noir.

Mardi 29 septembre

- « Le petit observatoire de la désinformation » (9 h à 10 h) : l'actualité démontée !
- « Microclimat » (18 h à 19 h 30) : Antoine Klein, horticulteur et spécialiste des plantes carnivores, est invité avec un spécimen.
- « Blues en liberté » (22 h 30 à 1 h) : autour d'Elmore James et du Bottleneck...

Mercredi 30 septembre

- « Sens interdit » (17 h 15 à 18 h 30) : vous êtes allergiques ? Mais à quoi donc ? Avec M. Benveniste, directeur de recherche à l'I.N.S.E.R.M.
- « Femmes libres » (19 h à 20 h 30) :
- « Les damnés de la terre » (20 h 30 à 22 h 30) : Tchad, la guerre des nomades, avec comme invité Ono Osakwe du Nigeria.
- « Traffic » (22 h 30 à 1 h) : actualités fanzine, avec le groupe « Babylon Fighters ».

Jeudi 1 octobre

- « 89.4 le matin » (10 h à 12 h) : revue de presse.

# Nouvelle grille de Radio-Libertaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 h à 10 h : Micro-musique*.</li> <li>• 10 h à 12 h : Magazines R.L. divers (rediffusés).</li> <li>• 12 h à 14 h : Chroniques du lundi (actualité).</li> <li>• 14 h à 17 h : Micro-Musique*.</li> <li>• 17 h à 18 h 30 : Croisière sur le Golfe (arts, culture, actualités sur le Golfe persique).</li> <li>• 18 h 30 à 20 h 30 : Chroniques syndicales.</li> <li>• 20 h 30 à 22 h 00 : Ça urge au bout de la scène (chanson française).</li> <li>• 22 h 00 à 24 h 00 : Humeur criminelle (roman noir, polars).</li> <li>• 00 h à 2 h 00 : Ondes noires (musiques jamaïcaines).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 h à 9 h : Micro-musique.</li> <li>• 9 h à 10 h : Le petit observatoire...</li> <li>• 10 h à 12 h : L'astronef des fous ou latitudes.</li> <li>• 12 h à 14 h : Revue de presse.</li> <li>• 14 h à 16 h 30 : Micro-musique*.</li> <li>• 16 h 30 à 18 h 00 : Destination rupture (point de vue sur l'économie).</li> <li>• 18 h 00 à 19 h 30 : Micro climat (écologie).</li> <li>• 19 h 30 à 20 h 30 : La clé de 13 (associations).</li> <li>• 20 h 30 à 22 h 30 : Radio Libertaria (infos avec la C.N.T.).</li> <li>• 22 h 30 à 1 h 00 : Blues en liberté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 h à 10 h : Micro-musique.</li> <li>• 10 h à 12 h : De la musique classique.</li> <li>• 12 h à 12 h 30 : Revue de presse.</li> <li>• 12 h 30 à 13 h 30 : Y-a-t'il un spectateur dans la salle (théâtre).</li> <li>• 13 h 30 à 14 h 30 : Tragédie minuscule (marionnettes).</li> <li>• 14 h 30 à 15 h 30 : La terre nourrit tout (enfants).</li> <li>• 15 h 30 à 17 h 00 : Micro-musique.</li> <li>• 17 h 00 à 18 h 30 : Sens interdit.</li> <li>• 18 h 30 à 19 h 00 : Revue de presse.</li> <li>• 19 h 00 à 20 h 30 : Femmes libres.</li> <li>• 20 h 30 à 22 h 30 : Les damnés de la terre (l'homme et la terre).</li> <li>• 22 h 30 à 1 h 00 : Traffic.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 h à 10 h : Micro-musique.</li> <li>• 10 h à 12 h : 89.4 le matin (actualités).</li> <li>• 12 h à 14 h : Mon nom est personne (théâtre, cinéma).</li> <li>• 14 h à 16 h 30 : Micro-musique.</li> <li>• 16 h 30 à 18 h 00 : Enlirez-vous (littérature).</li> <li>• 17 h 00 à 19 h 30 : Si vis pacem et Forum (une fois par mois).</li> <li>• 19 h 30 à 20 h 30 : Paris au ras des pavés (histoire sociale).</li> <li>• 20 h 30 à 22 h 30 : Les courants d'arts s'envolent...</li> <li>• 22 h 30 à 1 h 00 : Epsilonia (rock et dossiers).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 h à 10 h : Merde in France (actualités).</li> <li>• 10 h à 12 h : Music Hall.</li> <li>• 12 h à 14 h : H. comme hasard.</li> <li>• 14 h à 17 h 00 : Disques à la demande et petites annonces.</li> <li>• 17 h à 18 h : Revue de presse.</li> <li>• 18 h à 19 h : Radio Espéranto.</li> <li>• 19 h à 21 h : L'invité du vendredi.</li> <li>• 21 h à 22 h 30 : A bâtons rompus ; Le magazine libertaire ; Regard Sur...</li> <li>• 22 h 30 à 1 h 00 : Nuits contacts ; Nuits pacifistes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 h à 9 h : Revue de presse.</li> <li>• 9 h à 10 h 30 : Micro-musique.</li> <li>• 10 h 30 à 11 h 30 : Le père peïnard.</li> <li>• 11 h 30 à 14 h 00 : Chronique syndicale.</li> <li>• 14 h à 16 h 30 : De bouche à orteils.</li> <li>• 16 h 30 à 17 h 30 : L'amarante (cadre de vie).</li> <li>• 17 h 30 à 18 h 30 : Coup de cœur (invités) ; Musics in the Glen (folk irlandais).</li> <li>• 18 h 30 à 20 h 30 : Santé et médecine.</li> <li>• 20 h 30 à 22 h 30 : Pays de l'Est.</li> <li>• 22 h 30 à 2 h 00 : Jazz en liberté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 h à 10 h : Ua Yu Guang B6 (gangue chinoise).</li> <li>• 10 h à 12 h : Ici Dieu, à vous Paris (Libre Pensée).</li> <li>• 12 h à 14 h 30 : Folk à lier.</li> <li>• 14 h 30 à 17 h 00 : La fiancée de M. Spock (science fiction ou dossiers-interviews).</li> <li>• 17 h 00 à 18 h 30 : Fondus au noir (cinéma) ; Des souris et des femmes ; Conte en liberté.</li> <li>• 18 h 30 à 20 h 00 : Magazine libertaire (actualités, dossiers).</li> <li>• 20 h 00 à 20 h 30 : Live (concert au choix).</li> <li>• 20 h 30 à 22 h 30 : Rouge Profond (fantastique).</li> <li>• 22 h 30 à 1 h 00 : Uk'Amau ; Pulsion (rock).</li> </ul>



## SYNDICALISME

# Comment démobiliser des syndiqués, ou le passage de militants du S.G.E.N. à la C.N.T.F.

**N**OUS sommes à Saint-André de Cubzac, dans la Gironde, avec des militants du S.G.E.N., Thierry et Alain, qui sont maintenant à la C.N.T.F. Ils vont nous expliquer leur cheminement. Le problème d'être dans une centrale, de partir dans une autre, se pose-t-il dans les mêmes termes qu'à la Libération où Pierre Monatte, au sujet du passage de la C.G.T. à F.O., disait : « A quoi bon échanger un cheval borgne contre un cheval qui boite ? ». Je ne sais pas si aujourd'hui on peut reprendre les mêmes expressions, mais le problème de fond dans le syndicalisme enseignant est qu'il y a eu une organisation unitaire, la F.E.N., qui a résisté aux scissions, la réponse du S.G.E.N. n'étant arrivée qu'après 1968... Mais, maintenant, d'autres problèmes se posent, et je vais leur laisser la parole !

— **Thierry** : Il y a plusieurs façons d'aborder le problème, soit on parle de la politique de l'éducation à la C.F.D.T., soit on démarre tout de suite par le litige qui a opposé des militants essentiellement du 1<sup>er</sup> degré, donc des instituteurs du S.G.E.N.-Gironde à la direction de la C.F.D.T. Mais, je m'empresse de dire que les instituteurs ont été suivis par des adhérents des L.E.P., quelques uns du second degré et des non-enseignants. Par quoi commence-t-on ?

— **« Le Monde libertaire »** : On pourrait peut-être esquisser votre cheminement, comment vous êtes venus à vous syndiquer, pourquoi ? et ce qui vous amène aujourd'hui à avoir quitté le S.G.E.N. A moins que cela ne soit lui qui ne veuille plus de vous...

— **T.** : Les deux ! Pour beaucoup d'entre nous l'adhésion à la C.F.D.T. était surtout une adhésion au S.G.E.N., qui élaborait des textes corrects sur l'éducation et le rôle de l'école dans un quartier, dans un village. Mais, ce sont effectivement des textes qui ne sont surtout pas diffusés, maintenant, à l'intérieur de la C.F.D.T. ; ça parlait de lieux de vie, d'ouvrir l'école sur le monde extérieur. Ce sont, je crois, les bases sur lesquelles j'ai adhéré, moi, en 1977, pendant que j'étais à l'École Normale.

— **Alain** : Je crois qu'au niveau des adhérents du S.G.E.N., il y avait, d'abord, ce choix de la C.F.D.T. de travailler en interprofessionnel, au niveau des Unions locales. D'autres ont adhéré sur le projet d'école. Dans le noyau de gens qui ont quitté le S.G.E.N., il y a, quand même, de vieux militants qui ont adhéré sur les positions de la C.F.D.T. après Mai 68 : autogestion, etc. C'est un discours qui est totalement oublié, donc ces militants se sont trouvés complètement en porte-à-faux. C'est, je crois, une donnée qu'il faut intégrer. Donc, projet pédagogique pour l'adhésion au S.G.E.N. et aussi l'adhésion en termes politiques, la pratique syndicale à la base, tout ce qui avait été défendu à la C.F.D.T. dans les congrès qui ont suivi 1968.

— **T.** : Je crois qu'on a été longtemps en porte-à-faux... Avec la confédération, avec la fédération aussi ; mais être aussi en opposition avec le syndicat, sans parler des Unions régionales, la coupe était pleine ! On peut aussi parler du litige qui a fait que des gens, qui ne se seraient jamais démarqués de la C.F.D.T., sont partis sur un ras-le-bol.

— **A.** : Sur un ras-le-bol, mais surtout, une des raisons fondamentales pour lesquelles ils ne

demandaient que nous avions, on passait des dossiers, on mobilisait sur des bases qui n'étaient pas celles que défendait la fédération au niveau national.

— **T.** : Il faut dire que, à la fin du congrès de 1983, on a entendu le représentant de l'Union générale nous dire : « Ça ne va pas se passer comme cela ! », il y avait déjà un gros malaise. Pour eux, nous étions déjà un gros danger...

— **A.** : Après, les difficultés ont commencé, et la confédération a

retrouvaient plus leurs billes, c'était l'absence de pratiques démocratiques. Est-ce que dans une organisation syndicale, quelle qu'elle soit, les adhérents ont leur mot à dire, une place à tenir ? S'ils prennent une décision dans une structure de base, celle-ci sera-t-elle prise en considération ? Ou tout dépend-t-il de bureaucrates au dessus d'eux ? Les adhérents du S.G.E.N.-Gironde, les instituteurs — pour parler d'eux — et les autres, n'ont pas supporté des décisions autoritaires imposées par l'appareil.



trouvaient plus leurs billes, c'était l'absence de pratiques démocratiques. Est-ce que dans une organisation syndicale, quelle qu'elle soit, les adhérents ont leur mot à dire, une place à tenir ? S'ils prennent une décision dans une structure de base, celle-ci sera-t-elle prise en considération ? Ou tout dépend-t-il de bureaucrates au dessus d'eux ? Les adhérents du S.G.E.N.-Gironde, les instituteurs — pour parler d'eux — et les autres, n'ont pas supporté des décisions autoritaires imposées par l'appareil.

— **M.L.** : Bon ! vous avez adhéré soit au S.G.E.N. soit à la C.F.D.T., mais c'était dans la Gironde. Si je me souviens bien, vers le milieu des années 70, il y a eu des problèmes au niveau de l'Union régionale. La confédération a suspendu cette structure, prétextant l'affaire des comités de soldats. En fait, la C.F.D.T.-Gironde était quasi oppositionnelle, vous étiez dans cette ambiance ?

— **A.** : Oui ! et il faut rappeler des dates importantes. C'est en décembre 1975, que l'Union régionale de Gironde a été suspendue. Elle fonctionnait sur des bases très démocratiques, avec des prises de décision très collectives... On ne va pas revenir là-dessus, ce qui est intéressant c'est ce qui s'est passé ensuite. Dans la phase de « reconstruction » de l'Union régionale de Gironde, la pratique syndicale imposée dans les faits, même s'il y avait eu un vote chez les adhérents... A cette époque, au niveau

quents avec ces structures, et une volonté de les dynamiser au niveau de l'Union départementale. Pour permettre ensuite un fonctionnement réel, sur des bases géographiques. Après, pour passer vite, il y a eu toute la période 81, et ce qui a suivi, pour la C.F.D.T. Avec le côté : « On musèle et on censure du côté des revendications ». Et pour le S.G.E.N. projet pédagogique, sans autre perspective syndicale...

— **T.** : Oui, là c'était une question de militantisme. Tous ceux qui s'étaient investis dans les écoles, les L.E.P., les lycées ; tous ceux qui s'étaient investis dans des projets pédagogiques, qu'ils portent ou non l'étiquette de P.A.E. (1), se sont retrouvés coincés. La mobilisation contre les lois Savary n'a pas été telle qu'elle aurait dû être. Après 1981, on nous demandait de freiner nos revendications...

— **A.** : Ce qui a abouti, au S.G.E.N.-Gironde, à un renversement de tendances au sein du syndicat. Au congrès, en décembre 1983, le thème central était : « Est-ce qu'avec les projets pédagogiques on défend des moyens supplémentaires ? ». C'est-à-dire, des postes supplémentaires. C'est le côté plus revendicatif qui est passé. A partir de 1983, la majorité des militants du syndicat œuvrait pour cela. Aussi en essayant de fédérer, au niveau départemental, toutes les expériences qu'il y avait et en menant à bien les revendications. Ce qui posait des problèmes vis-à-vis de notre fédération vu que, avec les

tout fait pour nous rendre la vie impossible... Le secrétariat du syndicat avait présenté une résolution revendicative au congrès, et il fut combattu par de drôles de procédés...

— **T.** : On peut même parler de sections fantômes qui ont voté : pour évincer tout ce qui pouvait gêner le bureau confédéral !

— **A.** : Oui tout a été fait pour qu'en Gironde, au S.G.E.N., il y ait une C.F.D.T. comme il fait bon le voir au niveau confédéral, c'est-à-dire qui accepte tout...

— **M.L.** : Dans votre région des choses semblables s'étaient passées auparavant. Une équipe confédérale était venue à Bordeaux pour casser le syndicat des métaux. Leur objectif était simple : ne plus donner ni timbres ni cartes à certains, et lémamanation de la direction confédérale choisissait ceux qui étaient dignes de rester à la C.F.D.T. Les « autres » n'étant pas vraiment exclus, mais en dehors du syndicat. Ce que vous avez voulu faire c'est du syndicalisme, élaboration avec les syndiqués de textes, de prises de positions qui sont rentrées en contradiction avec d'autres visées... Mais, en fait, ce que vous vouliez, c'était développer le S.G.E.N.

— **A.** : Oui, il faut être clair, notre objectif n'était pas d'être contre la confédération, notre objectif était d'être syndicalistes à la base, sur nos lieux de travail. De pousser les revendications pour que l'on arrive à de meilleu-

res conditions de travail, à une transformation de l'école pour ce qui est de notre branche professionnelle. Et malheureusement quand on mobilise sur ces bases-là, on se trouve en butte avec tout un appareil. Les copains des métaux, en Gironde, se sont trouvés face au même problème. Ils génaient, quand ils poussaient aux 35 heures alors que ce n'était plus à l'« ordre du jour » à la C.F.D.T., alors que c'était encore dans les textes. Ça génaient parce que pour le bureau confédéral avec le C.N.P.F., ça ne se passe pas comme ça ! On jugeait notre discours plus cohérent que celui concocté dans les bureaux de la confédération.

— **T.** : Mais dans cette période où on a cherché à nous démolir de l'intérieur, d'un autre côté on reconnaissait que l'on tenait le syndicat à bout de bras. S'il n'y avait pas eu les instituteurs basistes... Beaucoup de gens nous soutenaient pour des raisons non essentiellement idéologiques. On assurait le boulot à la base et en coordination au niveau départemental.

— **M.L.** : En fait, s'il y avait une implantation, une présence du S.G.E.N. en Gironde, c'était à cause de vous ! Dans un premier temps ça a du faire plaisir en haut lieu, mais quand ils ont vu que vous n'étiez pas des benis oui-oui, c'est là où bureaucratiquement on a cherché à vous mettre des bâtons dans les roues. Comment cela s'est fait, clairement ou insidieusement ?

— **A.** : Dans le S.G.E.N.-Gironde, il y avait deux présences, comme dans tous les S.G.E.N. où il se passe quelque chose. Il y a les gens qui adhèrent sur la base de ce qui se fait sur le lieu, dans le département, et il y a ceux qui adhèrent au S.G.E.N. sur la base du visage actuel de la C.F.D.T. Nous avions adhéré, pour beaucoup, sur les bases de ce qu'elle était après 1968. Ces deux courants cohabitait, pour employer des termes connus, à l'intérieur du S.G.E.N.-Gironde, mais après fin 1983 tout a été fait pour que tout texte ou revendication venant de la base soit écarté, rejeté avec intervention d'« éléments extérieurs ».

— **T.** : Comment cela s'est fait pratiquement ? Eh bien, l'aveu est venu, au terme d'une réunion houleuse, par la secrétaire départementale qui avait déclaré qu'elle était là pour verrouiller la branche 1<sup>er</sup> degré du S.G.E.N.-Gironde (novembre 1986). Comment a-t-elle fait cela ? Eh bien, avec quelqu'un qui était son pion, délégué pendant quelque temps au conseil syndical. Il n'y avait plus de candidat, ce sont des choses qui arrivent... Puis après, il se permettait de prendre des positions contraires à ce que la base avait décidé en assemblée générale. Et quand il fallait voter, des sections fantômes relayaient des positions officielles de la confédération !

Propos recueillis par Thierry

(1) Projet action éducative.

=====  
**souscrivez... abonnez-vous... souscrivez... abonnez-vous... souscrivez.**  
 =====